

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 1^{er} septembre 2022

Le président, M. Rupert Schildböck, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette neuvième séance ordinaire du Conseil communal de la législature.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public et les représentants de la presse.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la salle, dont les travaux de rénovation n'empêchent pas que le Conseil communal puisse y siéger ce soir, ainsi que l'équipe régie-son et NRTV pour la retransmission en streaming de la présente séance.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 49 Conseillères et Conseillers.

Il y a 20 excusé·e·s (Mmes Katia Annen, Ioulia Esreb, Anik Freuler et Léonie Wahlen, MM. Cédric Amaudruz, Sébastien Bertherin, Steve Binggeli, Daniel Calabrese, Moritz de Hadeln, Jean-Paul Duarte, Jean Egger, Jérôme Frachebourg, Samuel Freuler, Jean-Philippe Genoud, Dimitri Grandjean, Roger Hemberger, Adrian Hochreutener, Bernard Kaeslin, David Mayer et Simo Mers).

1 absent (M. Stéphane Rosset).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller·ère a été régulièrement convoqué·e à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour, y compris le préavis municipal n° 31 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023, lequel leur a été transmis par voie informatique et sera ajouté à l'ordre du jour de ce soir. Tel est bien le cas.

- Par courrier du 17 juin 2022, le Bureau a été informé de la démission de Mme Anna Beutler avec effet au 30 juin 2022. Le président donne lecture du courrier reçu. Au nom du Bureau, le président remercie Mme Anna Beutler qui a œuvré au sein du Conseil communal de nombreuses années.

L'assermentation d'un·e nouveau·elle membre remplaçant Mme Anna Beutler aura lieu lors de la présente séance.

- Par courrier du 8 août 2022, le Bureau a été informé de la démission de M. Nicolas Aeschmann avec effet immédiat. Le président donne lecture du courrier reçu. Au nom du Bureau, le président remercie M. Nicolas Aeschmann qui a œuvré au sein du Conseil communal durant 6 ans.

Dans la mesure où la liste des « viennent-ensuite » de la plateforme PS-Les Vert-e-s est épuisée, cette dernière a dû procéder à un parrainage d'une liste de nouveaux·elles membres.

L'assermentation d'un·e nouveau·elle membre remplaçant M. Nicolas Aeschmann aura lieu lors de la présente séance.

- Une erreur s'est glissée dans l'ordre du jour du 23 août 2022 concernant l'intitulé du préavis municipal n° 30. En effet, son titre exact est « Préavis municipal n° 30 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau potable et la réfection de la Rue de l'Etraz. Approbation du projet routier communal du giratoire de la Ballastière ». La correction sera dès lors effectuée.

- Dans les délais, le Bureau a reçu 3 interpellations :
 - Interpellation de M. Nicolas Pellet intitulée « Taux d'intérêts ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.
 - Interpellation de M. Martin Ahlström intitulée « Crise énergétique ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.
 - Interpellation de MM. José Caiano et Marc Morel intitulée « Conséquences des déchets plastiques dans notre Commune ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à ses auteurs s'ils désirent la développer séance tenante; ceux-ci répondent par l'affirmative. L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.
- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
 1. Appel et ordre du jour.
 2. Assermentation de 5 Conseiller·ère·s.
 3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 juin 2022.
 4. Communications du Bureau.
 5. Communications de la Municipalité.
 6. Communications des représentant·e·s des entités intercommunales et commissions municipales.

Préavis avec décision

7. **Préavis municipal n° 22** relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2022.
8. **Préavis municipal n° 23** relatif au Plan d'affectation (PA) « La Lignière I », au règlement et à l'étude d'impact sur l'environnement (décision finale).
9. **Préavis municipal n° 25** relatif à une demande de participation financière au projet « Vieillir chez soi ».

Préavis – Première lecture

10. **Préavis municipal n° 26** relatif à l'adoption d'un règlement et tarifs sur les émoluments du Contrôle des habitants.
11. **Préavis municipal n° 27** relatif à la demande de crédit d'investissement pour la requalification de la Rue de la Gare et le remplacement de la conduite d'eau sous pression.
12. **Préavis municipal n° 28** relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude de la requalification du Chemin de la Vy-Creuse et de la Rue du Perron.
13. **Préavis municipal n° 29** relatif à un crédit d'investissement pour la réalisation d'un ouvrage sur la Ville de Gland.
14. **Préavis municipal n° 30** relatif à la demande de crédit d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau potable et la réfection de la Rue de l'Etraz.
Approbation du projet routier communal du giratoire de la Ballastière.
15. **Préavis municipal n° 31** relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023.

Autres objets

16. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sabine Million-Courvoisier intitulé « Promotion de la santé et développement urbain durable : une étude pour être ambitieux ! ».
17. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Rasul Mawjee intitulé « Mobilité au Centre sportif En Bord » et nomination d'une Commission.
18. Interpellation de M. Nicolas Pellet intitulée « Taux d'intérêts ».
19. Interpellation de M. Martin Ahlström intitulée « Crise énergétique ».

20. Interpellation de MM. José Caiano et Marc Morel intitulée « Conséquences des déchets plastiques dans notre Commune ».

Divers

21. Nomination d'un-e membre de la Commission d'aménagement du territoire.
22. Nomination d'un-e membre de la Commission de recours en matière d'impôts.
23. Nomination de 2 membres de la Commission des pétitions.
24. Nomination d'un-e membre de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
25. Nomination d'un-e délégué-e suppléant-e au Conseil intercommunal de « Région de Nyon ».
26. Divers et propositions individuelles.

- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour modifié.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

Avec l'arrivée de M. Stéphane Rosset, le nombre de Conseiller-ère-s présent-e-s passe à 50.

2. Assermentation de 5 Conseiller-ère-s

- Le président rappelle que MM. Victor Mendes Boavista et Heinz Beutler avaient présenté leur démission pour le 30 juin 2022. Mme Rosanna Vaccaro avait quant à elle présenté la sienne pour le 1^{er} juillet 2022, tout en conservant son poste de secrétaire suppléante du Conseil communal. En outre, il rappelle que Mme Anna Beutler et M. Nicolas Aeschmann ont également présenté leur démission pour respectivement les 30 juin et 8 août 2022.
- Le Bureau a été informé que Mme Rosanna Vaccaro serait remplacée par M. Arnaud Durand, prochain des « viennent-ensuite » du parti politique GDG Gens de Gland.

M. Pierre-Alain Bringolf, au nom du parti politique GDG Gens de Gland, présente M. Arnaud Durand :

« Le GDG a le plaisir de présenter M. Arnaud Durand au Conseil communal. Lors des dernières élections communales, Arnaud est arrivé 1^{er} des « viennent-ensuite » de notre groupe avec un total 1'145 voix. Bientôt trentenaire en janvier prochain, Arnaud est originaire de Prangins et habite à Gland depuis 2018, date à laquelle il a rejoint le GDG et le Conseil communal.

Malgré son jeune âge, son parcours professionnel est déjà riche et très éclectique, démontrant son caractère polyvalent et une grande curiosité pour les gens et les choses qui l'entourent. Après son AFP de paysagiste, Arnaud suit une formation dans le domaine de la petite enfance dans lequel il travail pendant plus de 5 ans. Il se dirige ensuite dans le domaine aquatique en tant que consultant et gérant de bases nautiques. En parallèle, il suit une formation professionnelle de garde-bains et effectue une année au Service des sports de la ville d'Yverdon-les-Bains. Actuellement, Arnaud officie en tant qu'opérateur polyvalent dans le secteur de l'horlogerie à Meyrin (GE).

Arnaud est également fortement engagé au niveau associatif et politique puisqu'il fait partie du comité associatif genevois « À l'eau Wilson ». Il est aussi membre actif de l'association « Agissons Suisse » et vice-président du Parti Pirate Vaudois depuis 2021.

Le groupe GDG prie et remercie le Conseil communal de lui faire bon accueil. »

- Dans la mesure où la liste des « viennent-ensuite » de la plateforme PS-Les Vert-e-s est épuisée, ce groupe a dû procéder à un parrainage de listes de nouveaux membres qui ont été transmises au Bureau. Ce dernier a été informé que MM. Victor Mendes Boavista et Nicolas Aeschmann seraient remplacés par Mme Albulenë Ukshini Sefa et M. Dominique Pernet.

M. José Caiano, au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, présente Mme Albulenë Ukshini Sefa et M. Dominique Pernet.

« Notre groupe a le plaisir de vous présenter Mme Albulenë Ukshini Sefa. Mariée et mère de 2 enfants, Mme Albulenë Ukshini Sefa est arrivée dans notre Commune avec sa famille il y a environ 4 ans. Titulaire d'un master de bachelor en travail social, elle a travaillé durant 7 ans au Centre d'action sociale à Genève et Vaud. Aimant les défis, elle débute actuellement un doctorat en travail social à l'Université de Neuchâtel. De nature créative dans l'art, la peinture occupe une place importante dans sa vie. Je vous remercie par avance de lui réserver un chaleureux accueil.

M. Dominique Pernet, marié et père de 6 enfants, réside dans notre Commune avec sa famille depuis 2004. De formation de boulanger-pâtissier, suivie d'une formation d'employé de banque, il travaille actuellement dans le domaine bancaire. Attaché à ses racines familiales, M. Dominique Pernet prend encore le temps de travailler en tant que bénévole pour l'association de l'Union et tenir un stand au Paléo Festival depuis 20 ans. Je vous remercie également de lui réserver un chaleureux accueil ».

- Le Bureau a été informé que Mme Anna Beutler et M. Heinz Beutler seraient remplacés par MM. Didier Feller et Tommaso Solimine, prochains des « viennent-ensuite » du parti politique PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland.

M. Martin Ahlström, au nom du parti politique PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, présente MM. Didier Feller et Tommaso Solimine.

« Le groupe PLR a l'honneur de vous présenter M. Didier Feller. Marié et père de 2 enfants, il a 56 ans et habite à Gland depuis l'an 2000. Au niveau formation, il est programmeur analyste et est au bénéfice d'une formation en private banking obtenu à l'Institut supérieur de formation bancaire à Genève.

Concernant son parcours professionnel, il a été cadre à la Banque Edmond de Rothschild et a donné des cours de finance à Swiss UMEF University. Actuellement, il effectue des analyses de marché et prospecte des clients dans le domaine de la pharma.

Il est membre du PLR depuis 2020, fait partie et est trésorier du PLR Gland, est membre de la Commission de l'APEC et est délégué pour le PLR La Côte.

S'agissant de ses activités associatives, il est membre de l'Association des parents d'élèves et président du Lions Club Morges Sport depuis 2022.

Le groupe PLR vous présente ensuite M. Tommaso Solimine. Né en 1986, il habite à Gland depuis 2015. C'est une personne qui a eu la chance de grandir dans une mixité culturelle, quelqu'un de très ouvert à la communication, à l'échange et à la bienveillance. Il a un parcours professionnel relativement important puisqu'il a commencé par un CFC de monteur-électricien, suivi d'un brevet de conseiller en sécurité, d'un diplôme à l'École supérieure en gestion énergétique et a déjà terminé une classe aux examens de maîtrise fédérale en électricité. Actuellement, il s'occupe de l'orientation management et la gestion d'équipe, qui est son activité principale.

Je vous remercie de réserver un bon accueil à ces 2 nouveaux futurs Conseillers. »

- Le président invite Mme Albulenë Ukshini Sefa ainsi que MM. Arnaud Durand, Dominique Pernet, Didier Feller et Tommaso Solimine à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande à l'Assemblée, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.
- Les nouveaux-elles Conseiller-ère-s, à l'appel de leur nom et après lecture du serment, promettent de le respecter.
- Le président les remercie et les félicite pour leur engagement et les invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de ces assermentations, le nombre de Conseiller-ère-s présent-e-s passe à 55.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 juin 2022

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 juin 2022.

4. Communications du Bureau

- Le 19 juin 2022, le président a représenté le Bureau en tant que président élu lors du dernier culte de M. le Pasteur André Sauter, lequel partait à la retraite après de nombreuses années de service au sein de l'Église Évangélique Réformée du canton de Vaud (EERV) et notamment à la Paroisse protestante de Gland-Vich-Coinsins. Sa successeure, Mme la Pasteure Chantal Rapin, a célébré son premier culte au Temple de Gland le 17 juillet 2022, auquel le président a également assisté.
- Le 4 juillet 2022 a eu lieu la passation de pouvoirs entre l'ancien et le nouveau Bureau du Conseil communal, à laquelle étaient également invités les membres de la Municipalité et les présidents et chefs des groupes politiques représentés au Conseil communal. Ce fut une soirée bien agréable, suivie d'un excellent repas.

Le président profite de l'occasion pour remercier son prédécesseur M. Rasul Mawjee ainsi que son Bureau pour la bonne conduite des affaires du Conseil communal pendant son année de présidence.

- Le 11 juillet 2022, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.
- En date du 29 juillet 2022, M. André Würigler a adressé un courrier au Bureau concernant son opposition au projet de l'entreprise Mac Donald's à Gland, dont le texte complet et ses annexes sont à disposition des Conseiller·ère·s. Le Bureau lui a répondu par courriers des 5 et 31 août 2022, expliquant notamment que, lors de la séance du 24 mars 2022, le Conseil communal avait accepté le préavis municipal n° 16 relatif à l'adoption du projet d'élargissement de la chaussée et la création d'un trottoir au Chemin de Fontenailles et avait décidé de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions maintenues concernant le projet routier.
- Durant le week-end prolongé du 30 juillet au 1er août 2022, la ville de Gland a fêté le 731^{ème} anniversaire de la Suisse. Le président a assisté à plusieurs événements durant ce week-end en tant que simple habitant et a eu l'honneur de prononcer, en sa qualité de président du Conseil communal, l'un des 4 discours officiels le soir du 1^{er} Août. Il a mis au centre de ses propos l'esprit d'ouverture et le soutien mutuel entre voisins proches et lointains qui marquent la Suisse depuis plus de 30 générations. Il faut être fier de cette envie d'union, de cette vision d'accueil et de ce désir de paix centenaires fêtés chaque année lors du 1^{er} Août.

Le président tient à remercier l'équipe de l'Administration communale et la Municipalité pour l'organisation de cette belle fête, ainsi que toutes et tous les bénévoles des différentes associations qui ont contribué au succès de cet événement. Il remercie la Municipalité de bien vouloir transmettre ses félicitations aux personnes impliquées.

- Le 2 août 2022, le président a été reçu par Mme l'Ambassadrice d'Autriche dans sa résidence à Berne, laquelle avait dû renoncer à sa venue à Gland pour la fête du 1^{er} Août. Elle tenait à cœur de rencontrer le président en tant que premier autrichien à présider un conseil communal dans le canton de Vaud. Il a profité de lui parler des affaires occupant la ville de Gland et le Conseil communal. Elle l'a prié de transmettre aux Conseiller·ère·s ainsi qu'à la Municipalité et à la population glandoise ses cordiales salutations.

- Le 4 août 2022, le président a visité le camp d'été du Groupe Scout Noirmont-Gland. Une trentaine de jeunes de la Commune et leurs responsables participaient, avec 35'000 autres scouts venus de toute la Suisse et d'une dizaine de pays étrangers, au camp fédéral « MOVA » du Mouvement Scout de Suisse à Ulrichen, en Valais. Les scouts ont vécu deux semaines inoubliables, dont témoignent notamment plusieurs articles de la presse régionale et nationale. Le président tient à remercier les responsables du Groupe Scout Noirmont-Gland ainsi que le Comité des parents pour leur engagement et leur soutien. Il profite de ce moment pour remercier également l'ensemble des encadrant·e·s qui ont œuvré pendant cet été au sein des différents associations actives dans la Commune – bénévolement pour la grande majorité – permettant à des nombreux enfants et adolescents des familles glandoises de vivre des moments riches en souvenirs et expériences.
- Le 29 août 2022, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal du 6 octobre prochain.
- Le président rappelle que le Tir de l'Amitié aura lieu le samedi 24 septembre 2022. Il remercie les Conseiller·ère·s intéressé·e·s à participer à cet événement de s'annoncer auprès de la secrétaire.
- Le 25 septembre prochain auront lieu les votations fédérale et cantonale. Les 4 objets fédéraux soumis à votation sont les suivant :
 - Initiative populaire du 17 septembre 2019 « Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif).
 - Arrêté fédéral du 17 décembre 2021 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA.
 - Modification du 17 décembre 2021 de la Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21).
 - Modification du 17 décembre 2021 de la Loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Renforcement du marché des capitaux de tiers).

L'objet cantonal soumis à votation est le suivant :

- Révision partielle de la Constitution du canton de Vaud du 14 avril 2003 liée à la création d'un Conseil de la magistrature.

Le président rappelle aux Conseiller·ère·s de ne pas oublier de voter et de faire voter autour d'eux-elles.

5. Communications de la Municipalité

Mme Christine Girod, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

- Elle remercie les Conseiller·ère·s qui sont venu·e·s à 19h00 pour la présentation du Plan climat et qui ont suivi les explications de Mme Armelle Dupasquier. Pour celles et ceux qui n'ont pas pu être là à 19h00, un flyer a été distribué sur les tables. L'exposition sera encore visible à la sortie de la séance, dans l'entrée de la Salle communale.

Ressources humaines

La vie des collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communale évolue régulièrement. Pour rappel, 220 personnes composent le personnel communal.

- Engagements :
 - dès le 1^{er} juillet 2022 : Mme Samanta Al-Yammouni, secrétaire coordinatrice de manifestations, au Service de l'enfance et de la jeunesse;
 - dès le 1^{er} août 2022 : Mme Nathalie Jacquemont, cheffe de projets transversaux et Smart City, au Secrétariat municipal;
 - dès le 1^{er} août 2022 : promotion de Mme Joanna Baird du poste de collaboratrice à celui de déléguée à la promotion économique, au Service des finances;
 - dès le 1^{er} septembre 2022 : M. Julien Fonti, agent de sécurité publique, au Service de la population;
 - dès le 1^{er} septembre 2022 : Mme Alexandra Cordas, bibliothécaire, Service de la culture.

- Départs :
 - au 31 juillet 2022 : Mme Catalina Schoch, déléguée aux affaires sociales, au Service de la culture;
 - au 19 août 2022 : Mme Cécilia Loth, agente de sécurité publique, au Service de la population;
 - au 30 septembre 2022 : M. Damien Liard, horticulteur-paysagiste, Service des infrastructures et de l'environnement;
 - au 30 septembre 2022 : Mme Joséphine Sidoti, huissière, au Secrétariat municipal.

Développement durable

- Subventions : le programme de subventions pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable est cette année victime de son succès : les enveloppes budgétaires allouées aux énergies renouvelables et à l'assainissement thermique sont épuisées au 31 août 2022.

Cela correspond à des montants d'environ CHF 282'000.- qui ont permis de subventionner plus de 3'400 m² de photovoltaïques, plus de 4'200 m² de parois isolées, 8 pompes à chaleur et 2 raccordements au chauffage à distance.

C'est la première fois que ce fonds est épuisé. Les subventions concernant la mobilité, l'eau et l'efficacité énergétique sont encore actives, mais il est vrai que le fonds baisse très rapidement. Elle relève l'implication de la population, salue son engagement envers la transition énergétique et l'en remercie.

- Cyclomania : dès ce jour et durant tout le mois de septembre, l'action Cyclomania est reconduite entre les communes de Prangins, Nyon et Gland. Cette action de promotion de la mobilité douce défie les habitants à pédaler le plus possible, pour récolter des points et tenter de gagner des prix d'étapes locaux, ainsi qu'un prix principal, soit un week-end durable dans la Vallée de Conche. Elle encourage chacun-e à télécharger l'application et à y participer. Cette action permet également aux communes d'obtenir des données anonymes sur l'usage de la mobilité douce.
- Préavis n° 21 : dans le cadre du préavis municipal n° 21 relatif à une demande de crédit de réalisation pour une centrale solaire sur le bâtiment de Montoly 1 que le Conseil communal a accepté ce printemps, la Commission technique avait émis le vœu d'être informée de l'avancement des travaux et des dépenses. Ainsi, elle peut informer les Conseiller-ère-s que, durant l'été, le bureau accompagnant du projet a été choisi parmi plusieurs offres, pour un montant de CHF 29'962.- TTC. Il s'agit du bureau d'ingénieurs Betelec SA.

Situation énergétique

Comme cela n'a échappé à personne, la rentrée est un peu particulière. La situation géopolitique européenne impacte l'approvisionnement énergétique et les répercussions sont maintenant à notre porte. En regard des hausses des coûts de l'énergie et des risques de pénuries annoncés, la Municipalité est en contact régulier avec les fournisseurs d'électricité et de gaz, ainsi qu'avec les autorités cantonales.

En cas de pénuries, les filières ont des plans d'action chapeautés par la Confédération. La Municipalité étudie la mise sur pied et la composition d'une task-force interne prête à agir en cas de pénurie au niveau de l'Administration. Son but est de relayer les informations fournies par la Confédération et encadrer au mieux la population.

En parallèle, la Municipalité travaillera aussi sur des moyens de sensibilisation pour réduire les consommations du territoire et préparer la population à la hausse des coûts. Par souci d'efficacité et d'exemplarité, l'Administration étudie également une stratégie interne pour réaliser des économies d'énergie et sensibiliser les collaborateur-trice-s aux bonnes pratiques.

Les distributeurs ont annoncé leurs tarifs pour cet automne. Pour la SEIC, le prix de l'énergie a augmenté de 60 % et sera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2023, à 13.00 cts/kWh en tarif simple, contre 8.10 cts/kWh en début 2022. Sur la facture finale, comprenant également le prix de l'acheminement et les taxes, cela représente une augmentation moyenne de 25 % par ménage sur la facture finale.

Pour le gaz, les Services industriels lausannois ont également annoncé une hausse de prix, comprise entre environ 35 % à 50 % suivant les abonnements. Sur la facture finale, cela représente une augmentation moyenne de 35 % pour les ménages. Ce prix sera effectif au 1^{er} octobre 2022.

M. Gérald Cretegny, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)

- La Fête du 1^{er} Août est une fête importante tant pour la Municipalité que pour la Ville et ses habitant·e·s. Le pari de cette année était de faire cette fête sur 2 jours, auxquels s'est ajouté le culte œcuménique le samedi. La Municipalité remercie tous les partenaires et va bien sûr transmettre les félicitations du président en particulier aux membres de l'Administration qui ont également œuvré à cette fête. La Municipalité félicite également les sponsors auprès de qui elle s'est approchée et qui ont été d'accord d'aider à financer la fête. La Municipalité va maintenant s'atteler à la préparation de la fête 2023 puisqu'elle a cette volonté de pouvoir renouveler cette fête, laquelle reste sans nouveauté, ce qui est reproché à la Municipalité. Gland étant la ville des idées, il faut pouvoir développer ces dernières et proposer des nouveautés.
- La presse s'est fait l'écho, aujourd'hui même, de l'année supplémentaire qui a été accordée à l'EVAM quant à l'occupation des locaux de l'ancien bâtiment du WWF. Cette année supplémentaire ne porte absolument pas conséquence quant aux travaux que la Municipalité va y effectuer puisqu'elle est encore dans un processus d'étude. Au contraire, cela permettra à la Municipalité, qui est d'ailleurs en train de négocier un loyer pour cette partie-là, de valoriser ce temps qu'elle a maintenant à disposition.

L'Organisation régionale de protection civile (ORPC) du district de Nyon, qui a aidé à l'accueil dans l'ancien bâtiment du WWF depuis le début de son occupation, s'est maintenant retirée sur ordre cantonal afin de pouvoir vaquer à d'autres missions.

- La 3^{ème} édition de « La Nuit est belle » va être menée cette année. Elle vise à sensibiliser la population aux méfaits de la pollution lumineuse et aura lieu le vendredi 23 septembre prochain, sur inscription. Une explication très claire sera publiée dans la prochaine édition du Gland-Cité qui va sortir. En complément du non-allumage de l'éclairage public, la Ville réserve à la population une soirée magique en organisant une marche exploratoire nocturne ainsi qu'une Table aux étoiles sur le thème champêtre, qui est une invitation à retrouver le goût des choses simples lors d'une grande tablée sous les étoiles, conviviale et chaleureuse, éclairée uniquement à la lumière de bougies et de lanternes. Le rendez-vous est donné sur le chemin agricole en terre en face de Montoly dès 19h30. La participation s'élève à CHF 20.- par personne et comprend le repas servi sous forme de planchettes composées de produits de la région, ainsi que le dessert composé de tartes aux fruits de saison. Les boissons pourront quant à elles être achetées auprès du vigneron présent sur place uniquement en argent liquide. En cas de pluie, la table sera déplacée dans la salle polyvalente de Montoly. Le nombre de places est limité.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- L'année 2022 marque les 30 ans du Théâtre de Grand-Champ. Depuis des années, le théâtre favorise le dialogue entre les arts, les artistes et les différents publics. La Municipalité a choisi de proposer des portes ouvertes le 10 septembre prochain afin de symboliser cette ouverture à l'image de tout ce qui s'y développe, mais aussi de présenter les coulisses, les loges, la salle de répétition et la scène. L'association Écoute-Voir fera la visite interprétée en langue des signes pour les personnes sourdes et malentendantes. Il y aura des spectacles jeune public, tout public, un concert de jazz manouche, une silent party dès 21h00 ainsi qu'un food-truck et des gourmandises au bar. Durant l'année, de nombreuses surprises marqueront ces 30 ans. À cette occasion, il sera possible d'acheter les divers abonnements et d'obtenir les informations sur la nouvelle saison et les partenaires.

Cette nouvelle saison va se poursuivre avec un afterwork le 22 septembre 2022. La création « Le Loup du Bois de Chênes », qui s'est faite en résidence, sera présentée le 24 septembre. Du 6 au 9 octobre aura lieu « La Côte Flûte Festival » sous sa forme Intermezzo qui se clôturera par le concert « Les Ministrings » qui a remporté à plusieurs reprises un 1^{er} prix avec mention lors de la finale nationale du Concours suisse de musique pour la jeunesse.

- Soutien aux arts de la scène : en 2020, la Municipalité avait présenté des bourses pour l'aide à la création, lesquelles étaient vraiment articulées pour les arts de la scène. Mme Nicole Von Arx, chorégraphe et danseuse, a remporté cette bourse d'aide à la création en 2020. Elle présentera son spectacle « Stay with me » les 2 et 3 novembre 2022.

Quant à M. Pierangelo Crescenzo, qui a remporté une autre bourse en 2020, c'est le 1^{er} décembre qu'il présentera sa dernière création en trio instrumental intitulée « Mr PC ».

- Bourses d'aide à la création : la Municipalité va lancer pour la troisième année consécutive 2 bourses d'aide à la création. L'appel à candidature va courir jusqu'à fin octobre, puis la Commission culturelle se réunira début novembre pour les attribuer. Elle ne manquera pas d'annoncer les lauréats aux Conseiller-ère-s.
- Plan canicule : 2 plans canicule ont été lancés par le Canton durant cet été. À chaque fois, une dizaine de collaborateur-trice-s de la Ville ont appelé les aînés de plus de 75 ans et les ASP se sont rendus chez environ une centaine d'entre eux pour s'assurer que tout se passait au mieux malgré la chaleur. Elle remercie officiellement les collaborateur-trice-s qui ont apporté ce suivi à la population fragilisée par la canicule.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, économie, sports, domaines)

Finances et économie

- Il tient tout d'abord à présenter ses excuses et celles du Service des finances pour la tardiveté avec laquelle le préavis municipal n° 31 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 a été déposé. Aucune commission technique n'est à nommer et les Conseiller-ère-s ont certainement eu le temps de lire ce préavis, mais il est vrai que, pour les séances des groupes, c'était un peu court et il s'en excuse.
- 2 boucllements de crédit de préavis sont annoncés, à savoir :

Préavis municipaux n° 71/2005 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour financer l'élaboration du schéma directeur intercommunal des secteurs « Gland Ouest » et « Vich Sud » et n° 43/2008 pour l'établissement d'une étude de faisabilité comprenant une étude préliminaire en améliorations foncières et une étude d'aménagement du territoire dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur intercommunal Gland/Vich - site 1 C	
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Crédit d'investissement accordé	CHF 200'250.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 188'490.60
Total des subventions reçues	CHF 4'000.00
Investissement net	CHF 184'490.60, soit 92,13 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 15'759.40
Amortissement cumulé	CHF 184'490.60
Solde à amortir	CHF 0.00

Ces études n'ont pas été finalisées dans la mesure où ce projet de schéma directeur, dans l'état dans lequel il était, n'est plus d'actualité. La Municipalité a donc logiquement pris la décision de boucler ces vieux préavis.

Préavis municipal n° 60/2019 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de la Rue de Mauverney, tronçon Perron-Alpes	
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Crédit d'investissement accordé	CHF 1'825'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 1'448'741.68
Total des subventions reçues	CHF 27'977.72
Investissement net	CHF 1'420'763.96, soit 77,85 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 404'236.04
Amortissement cumulé	CHF 0.00
Solde à amortir	CHF 1'448'741.68

- Un prêt à court terme de CHF 4 Mios auprès de BVG Stiftung, qui était au taux de - 0,3 % à l'époque avec échéance au 11 juillet 2022, a été renouvelé et augmenté auprès du même établissement à hauteur de CHF 6 Mios pour 3 mois, avec échéance au 11 octobre 2022, au taux de + 0,35 %. Il reviendra sur les raisons pour lesquelles la Municipalité choisi du court, moyen ou long terme lors de la discussion sur l'interpellation de M. Nicolas Pellet.

- Un emprunt de CHF 6 Mios auprès de Swissquote Bank SA, qui était au taux de - 0,3 % à l'époque avec échéance au 30 août 2022, a été renouvelé auprès du même établissement pour 3 mois, avec échéance au 30 novembre 2022, au taux de + 0,33 %.
- Le 26 août 2022, la Municipalité a fait un nouvel emprunt de CHF 2 Mios auprès de BVG Stiftung pour 3 mois, avec échéance au 30 novembre 2022, au taux de + 0,33 %.

La bonne nouvelle dans ces augmentations de taux directeurs des banques centrales est que, lors de la dernière séance du Conseil communal, il avait annoncé que PostFinance avait décidé de pratiquer des taux d'intérêts négatifs sur le compte en banque de la Commune dès le premier franc. Juste après, la Banque nationale suisse (BNS) a surpris tout le monde en relevant ses taux directeurs un peu avant la Banque centrale européenne, ce qui fait que PostFinance est revenue sur sa décision de taxer les taux d'intérêts négatifs à 0,25 % dès le premier franc. En réalité, la Commune a même une meilleure situation qu'avant puisque, à l'époque, elle avait 0,75 % de taux d'intérêts négatifs sur toute somme dépassant CHF 9 Mios. Actuellement, il y a toujours ce palier de CHF 9 Mios mais avec seulement 0,25 % qui serait prélevé sur toute somme dépassant CHF 9 Mios, sachant qu'à l'heure actuelle ce montant n'est de loin pas atteint et qu'il n'y a aucun risque de dépasser le plafond.

- Au mois d'août, en plein boom de la saison, l'Hôtel-restaurant de la Plage a été fermé. La Municipalité a rencontré quelques soucis avec le gérant de cet établissement et a décidé de résilier le bail de façon anticipée pour justes motifs. Cela étant, la Municipalité est quand-même en discussion avec le gérant, qui souhaite également s'en aller, afin de trouver une personne pour reprendre le bail le plus rapidement possible. La Municipalité a effectivement eu passablement de soucis et a reçu des remarques et de plaintes de clients et de personnes fréquentant soit la plage soit l'établissement directement, raison pour laquelle elle est en train de discuter de tout cela, mais cela a donné lieu au mois d'août à une fermeture qui devrait être temporaire.
- La 3^{ème} édition du Prix Nouvelle Économie a été lancée et les candidatures peuvent se faire jusqu'au 1^{er} octobre. Le dernier lauréat du Prix Nouvelle Économie, à savoir Dive Bär, a pu obtenir les fonds nécessaires et a pu entamer les travaux sur la place à Gare-Sud. Si tout va bien, ils espèrent pouvoir ouvrir cet automne un établissement fait de containers d'occasion afin de rester dans un esprit de récupération.
- Le mercredi 14 septembre prochain, un stand de la ville de Gland se tiendra au marché. Mme Joanna Baird, nouvelle déléguée à l'économie qui était auparavant collaboratrice, sera présente sur ce stand pour présenter les projets du Service, pour répondre aux questions et discuter avec la population.

Sports

- Le Tir de l'Amitié aura lieu le samedi 24 septembre 2022.
- Il invite chacun-e à consulter le programme « Bouge ! » afin de s'informer des activités qui auront lieu ces prochaines semaines.
- Au niveau du centre sportif En Bord, les travaux d'éclairage des terrains de football sont en cours. La mise en service de l'éclairage est prévue pour le début du mois d'octobre. Au mois de septembre, les pylônes vont revenir autour des terrains de football et l'appel d'offres pour le reste des installations sportives est en cours. L'adjudication est prévue en octobre et, comme déjà annoncé, une fois les montants définitifs connus, la Municipalité n'aura malheureusement pas d'autre choix que de revenir devant le Conseil communal avec un préavis complémentaire. En effet, dans la mesure où tout a dû être refait notamment au niveau des luminaires pour les terrains de football, les montants prévus pour ce seul poste dans le préavis a très largement été dépassé. L'idée cette fois est de revenir vers le Conseil communal avec les offres rentrées de manière à avoir un élément extrêmement précis dans le cadre du préavis complémentaire.

M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- Concernant les bâtiments scolaires, la Municipalité est en train de travailler avec les 2 bureaux d'architectes, à savoir le bureau Lombardi de Genève pour Grand-Champ et le bureau Ferrari de Lausanne pour le projet principal qui est Mauverney A et B. Une séance a déjà eu lieu et le bureau Ferrari reprend l'évaluation du projet depuis le début. Il ne cache pas qu'il y a eu quelques surprises sur le bâtiment de Mauverney A, mais il ne manquera pas de montrer aux Conseiller-ère-s des variantes beaucoup plus précises avant d'aller trop loin dans l'étude. Tant les architectes que le Service des bâtiments sont extrêmement motivés et des nouvelles seront données d'ici la fin de cette année ou au début année prochaine.
- S'agissant le Plan d'affectation du Lavasson, qui se trouve être la nouvelle STEP de l'APEC, le Canton a déjà annoncé que, au vu de la surcharge de travail rencontrée, il n'arrivera bien évidemment pas à répondre dans les délais normaux et légaux. Par contre, la Municipalité a eu un contact avec l'Office fédéral des routes (OFROU), lequel a aussi un projet d'évacuation des eaux de l'autoroute, et va essayer, par synergies, de travailler avec cet Office, avec lequel une séance est prévue dans le courant du mois de septembre afin d'aller de l'avant.
- Le Plan d'affectation communal, que ce soit en contre ou hors centre et que tout le monde attend avec impatience, est parti à l'examen préalable du Canton. Le délai de réponse est en principe de 6 mois mais, au vu de la surcharge de travail que rencontre en ce moment le Canton, il y a de fortes chances que la réponse arrive avec 2 ou 3 mois de retard.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- La rentrée des classes s'est très bien déroulée. L'effectif de la rentrée au primaire est de 471 élèves aux Perrerets, de 402 élèves à Mauverney et de 301 élèves aux Tuillières. Pour le secondaire à Grand-Champ, l'effectif est de 521 élèves au total, dont une classe d'accueil avec 12 élèves ukrainiens. Plusieurs enfants ukrainiens venant de l'ancien bâtiment du WWF ont été répartis entre Gland et des classes d'accueil Nyon, à Rolle et à Aubonne. Pour le primaire, les élèves ukrainiens ou les autres enfants allophones sont directement placés dans les classes qui ne sont pas des classes spécifiques pour apprendre le français. Pour l'instant, l'arrivée des nouveaux habitants au quartier de La Combaz n'a pas eu d'impact dans la mesure où il n'y a pratiquement pas d'enfants de ce quartier qui se sont inscrits à l'école.
- Le 24 septembre prochain aura lieu la manifestation « Gland ça Marche ! ». Cette année, le départ sera donné à Montoly et la Municipalité a organisé pour la population un apéro-concert avec le groupe Swiss and Folk dès 11h30. Elle invite la population à venir nombreuse et à participer au parcours qui se veut très nature, qui passe par le canapé forestier et la zone artisanale de Plannaz où de nombreux artisans et commerçants ouvriront leurs portes au public.
- Durant l'été, les travaux pour l'agrandissement du restaurant scolaire de Grand-Champ ont bien avancé mais ne sont pas totalement terminés au vu du retard dans la livraison des différents matériaux. Mais les lieux sont bien sécurisés, des barrières ont été posées et les enfants ne peuvent pas y avoir accès. Cela ne représente donc aucun danger pour les enfants.
- Concernant la Caravane dentaire, qui se déplace d'un village à l'autre pour faire des dépistages aux enfants, Mme le Dr Amna Türki, médecin-dentiste, a présenté sa démission pour le 30 septembre 2022. Le nécessaire a immédiatement été fait pour la remplacer et un nouveau médecin-dentiste, en la personne de M. Pedro Filipe Sebastião Costa, a été engagé et débutera tout de suite après le départ de Mme le Dr Amna Türki.

Sécheresse et restrictions de consommation d'eau

Cet été, la question de l'eau a été une grande préoccupation pour le Service. En effet, depuis ce printemps, la situation de sécheresse rencontrée induit un déficit hydrique important dans la région. Une situation qui n'a pas eu son pareil depuis 1976 et qui a mobilisé, et continue à mobiliser, des forces de toutes parts tant au niveau communal que cantonal. Afin de répondre à cette problématique, la ville de Gland a mis en place les mesures suivantes :

- Le 5 juillet, une communication à la population a été émise concernant la préservation des ressources.
- Le 19 juillet, la population était appelée à réduire sa consommation via des recommandations qui ont été relayées sur le site web de la Commune, les réseaux sociaux et via un communiqué de presse.
- Au vu de la situation d'urgence, le 26 juillet, la Ville s'est résolue à édicter des interdictions de consommation. Ces interdictions ont fait l'objet d'articles dans la presse et d'un tout-ménage. Une FAQ a également été mise à disposition de la population sur le site internet de la Ville. Ce document permet ainsi de trouver un grand nombre de recommandations relatives à l'entretien des jardins potagers, des pelouses, des haies, des arbres et du lavage des véhicules.
- Depuis le 26 juillet, les ASP ont renforcé la surveillance sur le territoire communal en sensibilisant la population, les concierges d'immeubles et les jardiniers à l'aide de flyers.
- Toutes ces mesures ont ainsi permis de diminuer la consommation d'eau sur le territoire communal d'environ 40 %, ce qui est très positif.

Depuis début août, la ville de Gland est approvisionnée à 100 % par l'eau du lac grâce à ses quotas disponibles auprès de la SAPAN. En effet, la source du Montant, principal point d'approvisionnement de la Ville, ne permet plus d'approvisionner cette dernière ni les communes d'Arzier-Le Muids et de Genolier, communes membres de l'entente Intercommunale pour l'exploitation de la source, le SIDEMO.

Depuis août, ces deux communes sont plus particulièrement touchées par cette problématique du fait de leur localisation et de la répartition inégale des ressources en eaux sur le territoire. De ce constat alarmant, le COPIL du SIDEMO, avec l'autorisation exceptionnelle des autorités cantonales, a mis en place un plan d'urgence pour combler les déficits actuels grâce à un pompage de secours aux abords du Bois de Chênes.

La fin de cette situation de crise est difficilement prévisible car fortement dépendante des conditions météorologiques incertaines. Malgré la pluie de ces derniers jours, la nappe ne réagit pas suffisamment pour retrouver une situation stable. Les 3 communes maintiennent donc actuellement les restrictions de consommation sur leurs territoires.

Requalification du Chemin de la Crétaux et de la Rue du Perron nord

Depuis le mois de juillet, le chantier s'est concentré sur la chaussée autour du carrefour entre la Rue du Perron et le Chemin de la Chavanne. La circulation n'est possible ponctuellement que sur une voie.

Début septembre, l'ensemble des travaux principaux de génie civil de toutes les étapes seront terminés. Les feux seront supprimés dès la semaine du 5 septembre. Les équipes seront néanmoins présentes pendant 1 mois puisque seuls quelques travaux ponctuels pour l'aménagement du mobilier urbains et l'intégration du projet artistique seront encore réalisés jusqu'à mi-octobre. Ils ne perturberont pas la circulation.

La pose des revêtements finaux d'enrobés sur l'ensemble du périmètre du projet sera programmée pendant les vacances d'automne, ainsi que la mise en place des éléments de mobilier urbain.

Comme depuis le début du chantier, les riverains impactés par les perturbations continueront d'être informés.

Marche exploratoire nocturne lors de la 3^{ème} édition de « La Nuit est belle »

Dans le cadre de l'événement « La Nuit est belle », une nouvelle marche exploratoire nocturne complètera cette nuit sous les étoiles le 23 septembre prochain. En effet, dans le cadre du Plan lumière, la Ville et le bureau Radiance 35 organisent un atelier participatif de 18h00 à 19h30 à Montoly, suivi à 21h30 d'une marche nocturne et d'un happening lumière. Les inscriptions se font par courriel à l'adresse sie@gland.ch.

6. Communications des représentant·e·s des entités intercommunales et commissions municipales

- En préambule, le président explique que le Bureau a jugé utile d'élargir le groupe des entités dont les délégué·e·s et représentant·e·s sont régulièrement invité·e·s à faire part de leurs communications. Dorénavant, la parole sera également donnée aux représentant·e·s siégeant au sein des différentes commissions consultatives municipales.
- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

7. Préavis municipal n° 22 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2022

- M. Pierre-Alain Bringolf, en remplacement de M. Jérôme Frachebourg, rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN) excusé à la présente séance, déclare en préambule qu'une coquille s'est glissée dans le rapport. En effet, en haut de la page n° 3, le compte 100.3185.00 concerne les « Honoraires communications » et non pas les « Horaires communications ». Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Raphaël Grandjean : a lu avec attention ce préavis et le rapport de la COFIN, et c'est avec un peu de regrets qu'il a vu qu'il n'y avait rien concernant une augmentation du budget pour les subventions au niveau du développement durable. Et comme l'a annoncé aujourd'hui Mme la Syndique Christine Girod, les budgets pour les subventions du développement durable sont épuisés, selon le site Internet de la Commune, pour le chauffage, l'énergie solaire et les rénovations isolation. Sa question est la suivante : ne devrait-on pas amender ce préavis n° 22 afin d'augmenter les subventions pour cette année 2022 ?
- Mme Christine Girod : remercie M. Raphaël Grandjean pour sa question. Alors effectivement, comme mentionné dans ses communications, c'est la première fois à sa connaissance que ce montant est dépassé, en général la Municipalité n'arrivait généralement pas à épuiser ce fonds mais cette année elle a vraiment été victime de son succès, notamment pour le photovoltaïque où un gros projet a pris une bonne partie du budget. Il faut savoir que la Municipalité a établi le préavis municipal n° 22 au mois de mai et que, à ce moment-là, il n'y avait pas encore de signaux faisant penser que ce fonds allait être dépassé à cette vitesse-là, puisque dans les montants annoncés il y a aussi beaucoup de choses qui sont engagées mais qui ne sont pas encore payées. Donc finalement l'argent est toujours là.

L'autre explication est que ce fonds est un peu particulier. Il ne s'agit pas d'un compte de charges où il faudrait faire très attention de ne pas dépasser et pour lequel un dépassement serait rapidement signalé. Là ce fonds est à disposition. Toujours est-il que, durant l'été, la Municipalité s'est rendu compte que ce fonds arrivait effectivement à la fin et qu'il était trop tard pour le mettre dans ce préavis.

Il existe aussi des manières de travailler par rapport à ce fonds, des règles internes à la Municipalité qui avait défini, à un moment donné, qu'un certain pourcentage, soit 30 %, serait attribué à ce fonds pour les subventions. La Municipalité s'est toujours calquée sur cette règle-là, laquelle peut être revue, mais il s'agit-là d'une décision municipale qu'elle ne peut pas prendre seule. Il est vrai que l'on a besoin des subventions. Mais il faut aussi prendre en considération que si la Municipalité se rend compte qu'elle est victime du succès des demandes, il y a également un problème d'approvisionnement, notamment pour le photovoltaïque. Il y a en effet énormément de délais pour obtenir le matériel. Donc les demandes sont faites, mais elles ne seront certainement réalisées qu'au printemps 2023.

D'un côté, il est vrai que ce serait pratique de pouvoir alimenter ce fonds et de pouvoir répondre positivement aux nouvelles demandes, mais dans la réalité les dépenses ne seront faites que l'année prochaine, au moment où les habitants pourront réaliser réellement leurs travaux. Ce sera donc de toute façon un peu en décalage.

Maintenant, sur les compétences ou sur l'idée d'amender ce préavis, il est de la compétence du Conseil communal de présenter un amendement. Finalement, au niveau du travail effectif pour la population, il y a quand-même encore un peu d'argent, notamment pour certaines subventions. Si des demandes ne peuvent pas être honorées immédiatement, elles seront quand-même prises en compte pour l'établissement du budget 2023. Mais il est vrai que techniquement un amendement est toujours possible.

- M. Yves Froidevaux : remercie M. Raphaël Grandjean d'être intervenu à ce sujet puisque hier la Commission du développement durable s'est réunie et il a fait la même proposition à Mme la Syndique Christine Girod en disant qu'il fallait impérativement que la Municipalité revoie le montant prévu, et il lui semble qu'il y a d'excellentes raisons à cela. Il trouverait donc intéressant qu'un amendement soit proposé ce soir. Pourquoi faut-il augmenter ce montant ? D'abord, il faut considérer que ces subventions sont un levier important puisque ce n'est qu'une petite part des investissements qui est subventionnée et qui est ensuite dépensée en matière de développement durable dans la Commune. L'effet est donc assez important et il est vrai que souvent, assez généreusement, ce fonds a été utilisé pour des projets municipaux. Là il pense que l'on peut aussi être généreux aussi dans une situation particulière. D'autre part, on se retrouve quand-même à un moment charnière en matière énergétique, avec de fortes incitations politiques. La presse parle du fait que l'on doit maintenant rendre plus durable l'électricité et d'autres sources d'approvisionnement. Des gens se bougent, eh bien valorisons cela. On ne va pas attendre que les choses retombent et qu'il n'y ait plus de demande. Il est lui aussi très inquiet pour le budget 2023, parce que si on dit aux gens d'attendre 2023, à fin janvier les fonds seront épuisés. Donc il pense d'une part qu'il faudrait amender ce préavis – il demande juste quelques instants pour proposer un amendement – mais également prévoir une augmentation assez significative de ce montant pour 2023.

Pour rappel, il croit que les 2 fonds peuvent alimenter cette subvention à hauteur de CHF 2'300'000.- ou CHF 2'200'000.- à la fin 2021, il y a donc de l'argent dans ce fonds. Utilisons-le alors que c'est le moment de faire un effort. Quant au problème d'approvisionnement, il existe certes, mais hier, il a été expliqué à la Commission du développement durable que l'argent qui n'est pas dépensé cette année sera mis en transitoire puisqu'il sera garanti. Donc tout ce qui n'est pas dépensé cette année va finalement être réutilisé pour toutes les personnes qui en ont besoin. Il remercie le président de bien vouloir lui laisser du temps afin de déposer un amendement pour ce projet.

- Mme Christine Girod : remercie M. Yves Froidevaux, ce qu'il a déclaré a effectivement été dit hier soir à la Commission du développement durable. La Municipalité est en train de regarder quel est le compte qu'il faudrait alimenter pour faire juste. Cela demande juste un peu de réflexion afin que la Municipalité soit sûre, si elle propose un amendement, de le faire sur la bonne ligne.
- Mme Véronique Villaine : déclare que pendant la réflexion qu'il y a sur cet amendement, qui lui paraît excellent, elle aimerait revenir sur un autre point qui lui ne donne pas lieu à un amendement mais qui l'a extrêmement choquée. Dans le préavis, dans le cadre de l'augmentation des frais de prise en charge au restaurant scolaire par les parents, il est mentionné le texte suivant : « *Afin de compenser en partie ces charges supplémentaires et de tenter de contenir cette hausse de fréquentation, le Service de l'enfance et de la jeunesse a entamé une réflexion qui a abouti à une augmentation de ses tarifs de CHF 2.- par jour par enfant inscrit, augmentation qui prendra effet dès la rentrée scolaire d'août 2022, impliquant une hausse des recettes sur la ligne budgétaire 715.4332.00 (Participation des parents Relax'Resto)* ».

Elle entend cela et elle se demande si la Commune entend faire un tri des enfants par l'argent. Les parents qui ne pourront pas payer cette hausse de prise en charge n'enverront-ils plus les enfants à la cantine ? Elle trouve par ailleurs assez choquant, en ces temps difficiles pour tous et notamment les familles – on vient notamment de parler de la hausse de l'énergie, on est en train de parler des différentes crises d'inflations qui arrivent de tous les côtés - d'imposer une hausse de 100 % d'une prestation sans qu'il n'y ait d'alternative possible.

Certes CHF 2.- par jour peut paraître un montant modeste. Cumulé sur l'année scolaire, on arrive à CHF 300.- par enfant, ce qui est de nouveau un montant loin d'être négligeable.

La Ville peut lancer des préavis pour des dizaines de millions de francs, proposer un préavis d'édition d'un livre à CHF 50'000.- et ne peut pas assumer la sécurité et la garde des enfants de la Ville pour quelques dizaines de milliers de francs ?

Elle entend déjà le grand argentier de la Commune lui dire que ce sont des budgets séparés, qu'on ne peut pas prendre de l'un pour mettre sur l'autre. Certes, au niveau comptable, c'est évident. Mais au final, c'est le budget total de la Commune qui doit être réfléchi !

Cette réflexion ne présentant pas d'amendement du préavis, elle s'abstiendra de voter par mécontentement et elle remercie les Conseiller·ère·s d'en faire de même.

La séance est suspendue durant 10 minutes. Les débats reprennent à 21h10.

- M. Raphaël Grandjean : lit sa proposition d'amendement au préavis municipal n° 22, à savoir l'augmentation du compte 822.3656.00 « Subventions pour Efficacités énergétiques » de CHF 100'000.- et l'augmentation du compte 823.3656.00 « Subventions pour Développement durable » de CHF 100'000.- afin de soutenir la transition énergétique dans la Commune.
- La discussion est ouverte sur l'amendement proposé par M. Raphaël Grandjean, représentant au total une augmentation de charges supplémentaires de CHF 200'000.-.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et il est passé au vote sur l'amendement proposé.

Décision

L'amendement présenté par M. Raphaël Grandjean est accepté à une très large majorité, 3 avis contraires, 1 abstention signifiée.

- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.
- Mme Regina Bovet : aimerait revenir sur ce qu'a dit Mme Véronique Villaine. Il y a quelques années, ses enfants étaient aussi à l'école à Grand-Champ, mais elle a eu de la chance car ils ont souvent pu rentrer manger à la maison. Donc effectivement CHF 2.- ce n'est pas seulement CHF 2.-, c'est énorme pour certaines familles. Elle aimerait savoir combien les professeurs paient leur menu. Parce que CHF 2.- pour une famille c'est beaucoup, mais un professeur pourrait bien payer CHF 15.- minimum pour les repas, comme c'est d'ailleurs le cas dans les restaurants. À l'époque, le prix était de CHF 8.- pour les enfants et de CHF 10.- pour les professeurs. Elle trouve honnêtement que ce n'est pas justifié, la marge est beaucoup trop haute pour les enfants et pas assez chère pour les professeurs. Il faudrait peut-être réfléchir à cela.
- Mme Jeannette Weber : aimerait quand-même répondre à Mmes Véronique Villaine et Regina Bovet. Elle avait parlé de cette augmentation de CHF 2.- dans ses communications avant les vacances d'été. Ces CHF 2.- d'augmentation ne concernent pas les repas mais est relative à la garde des enfants. Le Canton oblige les établissements scolaires à avoir des surveillant·e·s durant la pause de midi pour les élèves de 7P et 8P. La Commune doit donc payer le salaire des accueillant·e·s d'occupant des enfants après les repas et c'est en fait pour payer ces salaires qu'il y a cette augmentation de CHF 2.-. Cela permet aussi de ne pas péjorer les UAPE qui offrent les mêmes prestations pour les enfants à midi mais qui ne peuvent pas faire un prix aussi favorable et pour avoir un peu plus d'égalité avec les UAPE.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, 1 avis contraire, 8 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 22 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2022, amendé soit :

d'accepter l'amendement consistant à augmenter le compte 822.3656.00 « Subventions pour Efficacités énergétiques » de CHF 100'000.- et le compte 823.3656.00 « Subventions pour Développement durable » de CHF 100'000.- afin de soutenir la transition énergétique dans la Commune, soit :

- I. d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2022 représentant au total une augmentation de charges de CHF ~~267'250.-~~ 467'250.-;
- II. la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

	CHF
Excédent de charges prévu au budget 2022	1'473'200.-
Charges supplémentaires selon préavis n° 22	267'250.- 467'250.-
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	1'740'450.- 1'940'450.-

8. Préavis municipal n° 23 relatif au Plan d'affectation (PA) « La Lignière I », au règlement et à l'étude d'impact sur l'environnement (décision finale)

- Mme Nathalie Lamarque, rapporteur de la Commission d'aménagement du territoire (ci-après : CAT), déclare tout d'abord qu'une chose a échappé aux membres de la CAT, lesquels souhaitent ajouter que le règlement et l'étude d'impact sur l'environnement ont été analysés et qu'aucun d'entre eux n'a fait l'objet de remarque.

Elle rappelle ensuite le vœu présenté par dite Commission, à savoir :

- Aménagement de la RC1 en parallèle du projet de la société philanthropique de La Lignière. À défaut, le CAT souhaite que ces derniers procèdent aux aménagements adéquats, conformément au règlement.

Elle lit finalement les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- M. Patrick Messmer : a 2 questions. La première est que, lors de la première lecture de ce préavis, il avait demandé, au vu de l'augmentation de 5'490 m² par rapport au droit à bâtir sur le Plan de quartier précédent, quelle avait été la norme d'échange, ou en tout cas des pourparlers ou des transactions, qui avaient été possibles en faveur de la Ville. Il a bien lu le rapport et n'a pas eu satisfaction quant à la réponse. Il attire en outre l'attention des Conseiller-ère-s sur un élément qui est tiré du livre de Gland. C'est très bien de faire un bouquin, c'est très intéressant, surtout quand on les lit, et dans la série « les paroles s'en vont les écrits restent », il lit un petit texte qui fait partie du livre « *Le 10 juin 1996, le Conseil communal donnait à la société philanthropique de La Lignière des possibilités d'extension dans les zones d'activités hospitalières, culturelles, horticoles et agricoles. En contrepartie de ces aménagements futurs, une convention a été signée entre La Lignière et la Commune de Gland, octroyant à cette dernière un droit de superficie d'une durée de 50 ans sur une parcelle de 10'000 m² située au bord du lac en vue de créer une plage et des installations d'utilité publique s'y rapportant. La seconde partie du plan englobe la partie riveraine du domaine Le 30 septembre 1999, le Conseil communal l'acceptait, rendant possibles les aménagements de la parcelle en bordure du Léman. Toutefois les glandois devront attendre encore un peu avant d'aller faire trempette à la plage dont ils rêvent depuis longtemps. Lors de la séance du Conseil du 16 décembre 1999, les Conseillers ont décidé de reporter leur décision d'octroyer un crédit d'étude afin d'obtenir un complément d'informations sur cet objet* ».

Dès lors, après 23 ans, pourrait-il avoir des nouvelles ?

- M. Yves Froidevaux : a eu beau tourner ce préavis et le rapport dans tous les sens, il n'a toujours pas compris pourquoi il faut doubler le nombre de places de parc dans ce projet. Alors il est mentionné que La Lignière en a besoin. Pour sa part, il a besoin de plein de choses, à la limite peut-être que la Municipalité pourrait exhausser tous ses vœux, mais lui a besoin d'informations sur la raison pour laquelle il faut augmenter de manière aussi importante le nombre de places. Les personnes qui ont été se faire vacciner ou les usagers de La Lignière ont pu remarquer que ce n'est pas du tout compliqué de s'y parquer, il y a des places à profusion. Donc pourquoi aller dans ce sens-là et y a-t-il eu des discussions pour peut-être imaginer une ligne de bus qui puisse rejoindre La Lignière et que cette société philanthropique puisse y participer financièrement ? Il a besoin de ces explications sinon il aura de la peine à accepter ce préavis
- M. Thierry Genoud : répond que la Municipalité en a effectivement discuté avec la CAT. Il est vrai que chaque fois que la Commune donne des mètres carrés il y a toujours une contrepartie pour cette dernière et pour ses citoyen·ne·s et, dans ce cas-là, il est vrai que les Conseiller·ère·s n'ont peut-être pas tous les éléments pour vraiment bien comprendre ce PA. La Lignière a perdu énormément de parties constructibles qu'elle avait obtenues en 1996 ou 1999, comme l'a dit M. Patrick Messmer. Toute la partie habitation qui était prévue côté Gland de La Lignière est tombée aux oubliettes de par l'existence du gazoduc. Il est donc vrai que la société philanthropique a perdu énormément de potentiel et d'apport d'argent pour développer la notion clinique, ce qui fait que la Commune n'allait pas encore lui demander quelque chose pour compenser la perte de mètres carrés. En plus, comme les Conseiller·ère·s pourront le voir dans le futur Plan d'affectation communal hors périmètre de centre, La Lignière va encore perdre des mètres carrés de surfaces constructibles d'habitation au sud de la Route Suisse, la population de la Suisse ne voulant plus d'extension hors des périmètres de centre. C'est donc pour cette raison qu'il n'y a absolument aucune compensation, il ne leur reste pratiquement plus que les yeux pour pleurer sur tout le potentiel de surface rentable, il ne leur reste donc plus que des surfaces liées aux soins de la population du district, du Canton ou même de plus loin qui vient faire de la rééducation à La Lignière. Il n'a donc pas été opportun de leur demander des compensations.

S'agissant de la plage, le Service des infrastructures et de l'environnement est en charge de cet épineux dossier puisque le Canton fait encore des petites misères sur l'aménagement de cette plage de La Dullive.

Concernant les places de parc, il est vrai qu'il y a une grosse augmentation de surface, comme cela a été dit, et il est évident que les surfaces supplémentaires en places de parc ne viendront qu'avec l'agrandissement de la clinique. En parallèle, la Municipalité est en train de discuter avec La Lignière sur un Plan de mobilité d'entreprise, qui existe déjà mais qui doit absolument être amélioré. Il y a une étude sur le TUG, sur les places de parc et sur la mobilité à Gland, et La Lignière y sera évidemment intégrée. Une station vélos se trouve déjà à La Lignière et cette dernière est intégrée à toutes les discussions sur la mobilité commune, essentiellement sur les transports publics. Il est donc vrai qu'il y a de gros soucis au niveau de l'acheminement des patients à la clinique, c'est la raison pour laquelle les places de parc sont augmentées. Mais elles ne le seront seulement s'il y a nécessité lors de l'agrandissement des bâtiments. Il espère avoir ainsi répondu aux questions et reste à disposition pour toute question complémentaire.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, 1 avis contraire, 9 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 23 relatif au Plan d'affectation (PA) « La Lignière I », au règlement et à l'étude d'impact sur l'environnement (décision finale), soit :

- I. d'adopter le Plan d'affectation « La Lignière I » et le règlement qui lui est attaché, tel que soumis à l'enquête publique;*
- II. d'adopter la délimitation de l'aire forestière en bordure de la zone à bâtir à l'intérieur du périmètre du Plan d'affectation (PA);*
- III. d'adopter la servitude de passage public à l'intérieur du périmètre du Plan d'affectation (PA);*

- IV. *d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance dans cette affaire;*
- V. *de réserver l'approbation du Plan d'affectation « La Lignière I » par l'autorité cantonale compétente.*

9. Préavis municipal n° 25 relatif à une demande de participation financière au projet « Vieillir chez soi »

- Mme Magali de Preux Boscardin, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, déclare que la Commission avait présenté un amendement, soit d'intégrer le texte suivant au préavis, en page n° 3, sous le descriptif « Le projet « Vieillir chez soi » à Gland », à la suite du 1^{er} axe décrit :

« Pour les clients connus du CMS, un partenariat avec le CMS et ses ergothérapeutes sera nécessaire et à appliquer, afin de permettre une adaptation des logements répondant spécifiquement aux besoins des personnes en santé ou en situation de vulnérabilité. Leurs interventions amèneront une vision holistique et permettront d'identifier, si existantes, des zones de risque, dans une perspective de répondre à un axe de promotion et prévention de la santé, dans le cadre du domicile, conformément à l'orientation politique cantonale « Vieillir 2030 », ainsi qu'aux fondements du programme « Bien Vieillir » de l'AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile). Pour les personnes non connues, une approche intégrative avec les acteurs naturels locaux sera à privilégier. »

Il a été communiqué à la Commission que cet amendement n'est pas recevable dans la mesure où il n'est pas intégré dans les conclusions, comme cela devrait l'être. En conséquence, la Commission souhaite que le texte précité soit intégré comme vœu en plus des vœux suivants :

- Le projet devrait distinguer l'adaptation des appartements et l'itinérance sociale. Ce sont là 2 projets en 1.
- Le projet devrait mettre en équivalence l'adaptation des appartements et l'adaptation de l'accessibilité des immeubles (extérieur) et des zones communes (intérieur).
- La Commission demande un retour, au Conseil communal, des résultats de l'enquête préliminaire de Pro Senectute.
- La Commission demande à la Municipalité d'évaluer la plus-value de la poursuite de ce projet suivant la qualité des résultats de l'enquête.

Elle lit finalement les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

- La discussion est ouverte.
- M. Rasul Mawjee : a bien vu, en lisant le rapport, que la société de rentes possédant les biens allait financer les ajustements dans les bâtiments qui lui appartiennent, que l'on met en place un projet pilote pour pouvoir mettre en place les ressources. Il n'a pas trouvé d'information quant à la façon d'inciter et d'accompagner ou soutenir les autres propriétaires pour qu'ils adhèrent aussi à ce projet. Est-ce qu'on va les subventionner ou non ? Va-t-on juste aller leur dire qu'il faudrait qu'ils fassent des changements et qu'ils fassent quelque chose ? Et si les propriétaires ne le souhaitent pas, cela restera lettre morte et le projet risque un peu tourner dans le vide.
- Mme Isabelle Monney : répond tout d'abord ce sont les Retraites Populaires qui seront partie prenante dans ce projet. Le ou la chargé-e de projet, qui est porté par Pro Senectute et par la ville de Gland, va par la suite aller voir les régies concernées simplement parce que le début du projet va être porté justement pour aller vers les habitants intéressés par ce projet. Pour les habitants des bâtiments des Retraites Populaires, cela va finalement se faire de façon assez naturelle. Pour les personnes qui sont soit des propriétaires privés ou des locataires d'autres régies, le ou la chargé-e de projets communautaires va se diriger vers les régies concernées et va voir avec elles si elles sont aussi parties prenantes pour avancer dans ce projet. L'idée est vraiment de rénover les appartements et non pas d'augmenter les loyers. Cela est une chose qui est claire, qui a déjà été discutée de façon très approfondie avec les Retraites Populaires, et la Municipalité espère vivement que les autres régies seront aussi à l'écoute.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, aucun avis contraire, 6 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 25 relatif à une demande de participation financière au projet « Vieillir chez soi », soit :

- I. d'accepter le préavis municipal n° 25;
- II. d'accorder le crédit de CHF 115'000.-.

PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

10. Préavis municipal n° 26 relatif à l'adoption d'un règlement et tarifs sur les émoluments du Contrôle des habitants

- La séance est fixée au mardi 20 septembre 2022, à 19h00, à la Salle Mont-Blanc du bâtiment du Montoly 1, en compagnie du Municipal responsable, M. Gérald Cretegny. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Timothée Haesslein, PLR

Membres : Mme Fabienne Bill, GDG – M. Aurélien Joye, GDG – Mme Albulenë Ukshini Sefa, PS-Les Vert-e-s – M. Maurizio Di Felice, UDC.

- La discussion est ouverte.
- M. Yves Froidevaux : a une question que la Commission technique pourrait se poser puisque l'on va se diriger vers un guichet virtuel à terme, en tout cas pour une partie des prestations. Comme manière d'encourager le passage à un guichet virtuel, serait-il envisageable d'imaginer ou non – il ne sait pas si ce serait une bonne chose ou non, il n'a pas encore d'avis définitif à ce sujet – d'avoir des tarifs différenciés pour les gens qui viennent au guichet et pour ceux qui utilisent le guichet virtuel ? Il lui semble que cela n'est pas prévu dans le projet et il trouve intéressant que la Commission en discute.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

11. Préavis municipal n° 27 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la création d'une rue cyclable à la Rue de la Gare et le remplacement de la conduite d'eau sous pression

- La séance est fixée au mercredi 7 septembre 2022, à 19h30, à la Salle 2 du bâtiment du Montoly 3, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Christelle Giraud-Nydegger. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : Mme Carine Koller, GDG

Membres : M. Arnaud Durand, GDG – M. José Caiano, PS-Les Vert-e-s – M. Jean-Marc Jaquier, PLR – M. Bernard Kaeslin, UDC,

+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.

- M. Rasul Mawjee : n'a pas encore complètement compris, dans le cadre de ce préavis, s'il va y avoir des travaux en sous-sol et, si cela est le cas, il demande à la Commission technique de regarder à prévoir le raccordement de la tuyauterie pour les installations pour le chauffage à distance. Si des travaux en sous-sol ont lieu, il explique avoir lu récemment que, à Paris, il existe un réseau parallèle de distribution d'eau dite « eau brute », qui est de l'eau filtrée et tamisée mais non traitée, donc non potable, pour des besoins d'arrosage et de nettoyages accessoires. Il aimerait donc éventuellement que la Commission technique puisse regarder quelles seraient les possibilités et l'intérêt à Gland d'avoir une distribution d'eau brute. Évidemment que c'est une petite consommation, mais c'est le début d'une grande réflexion si jamais cette possibilité est intéressante pour la Ville. Il pense que cette possibilité est d'autant plus importante avec la source du Montant qui est à sec et le fait que la Ville va chercher de l'eau ailleurs. L'on constate que la pénurie d'eau n'est pas loin et que l'on devra peut-être gérer différentes qualités d'eau dans la Commune dans les prochaines décennies.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

12. Préavis municipal n° 28 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude de la requalification du Chemin de la Vy-Creuse et de la Rue du Perron

- La séance est fixée au lundi 12 septembre 2022, à 18h30, à la Salle Mont-Blanc du bâtiment du Montoly 1, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Christelle Giraud-Nydegger. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :
Premier membre : Mme Véronique Villaine, PS-Les Vert-e-s
Membres : M. Yann de Siebenthal, GDG – M. Dario Sicuranza, GDG – M. Michel Girardet, PLR – M. Pascal Riesen, UDC.
- Le président rappelle que la COFIN souhaite également rapporter sur ce préavis.
- La discussion est ouverte.
- M. Patrick Messmer : s'inquiète un peu, dans ce préavis, du passage de la Rue du Perron particulièrement étroit et il a peur qu'il faille envisager la solution de l'expropriation, il s'interroge en tout cas pour le moment. Pourrait-on envisager et demander à la Commission technique d'étudier la possibilité d'un passage à 30 km/h dans la zone la plus étroite, ce qui éviterait quelques pistes et réduirait de surcroît la largeur nécessaire ? Il remercie par avance la Commission de bien vouloir prêter attention à sa demande.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

13. Préavis municipal n° 29 relatif à un crédit d'investissement pour la réalisation d'un ouvrage sur la Ville de Gland

- La séance est fixée au lundi 5 septembre 2022, à 19h30, à la Salle Mont-Blanc du bâtiment de Montoly 1, en compagnie de la Municipale responsable, Mme la Syndique Christine Girod. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :
Premier membre : M. Simo Mers, UDC
Membres : M. Steve Binggeli, GDG – M. Arnaud Durand, GDG – Mme Anita Waeber, PS-Les Vert-e-s – Mme Patricia Storti, PLR.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

14. Préavis municipal n° 30 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau potable et la réfection de la Rue de l'Etraz.

Approbation du projet routier communal du giratoire de la Ballastière

- La séance est fixée au mardi 13 septembre 2022, à 18h30, à la Salle Mont-Blanc du bâtiment de Montoly 1, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Christelle Giraud-Nydegger. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Martin Ahlström, PLR

Membres : M. Steve Binggeli, GDG – M. Philippe Moret, GDG – M. Yvan Gremion, PS-Les Vert-e-s – M. Maurizio Di Felice, UDC,

+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

15. Préavis municipal n° 31 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023

- Ce préavis sera traité uniquement par la COFIN. La séance est fixée au jeudi 15 septembre 2022 à 20h00, à la Salle 2 du bâtiment du Montoly 3, en compagnie du Municipal responsable, M. Gilles Davoine.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

AUTRES OBJETS

16. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sabine Million-Courvoisier intitulé « Promotion de la santé et développement urbain durable : une étude pour être ambitieux ! »

- M. Maurizio Di Felice, 1^{er} membre rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux présentés par dite Commission, à savoir :
 - La Commission demande à la Municipalité la possibilité d'inclure dans les prochaines études la création de parcours « mobilité santé » multimodaux à destination dans un premier temps de nos aînés, indiquant par exemple où se trouve le prochain banc, respectivement point d'eau, toilettes publiques ou autres objets présentant un intérêt prépondérant à l'instar de ce qui a été fait pour les boîtes à livres à titre d'exemple.
 - La Commission souhaite également un état des lieux des avancées des travaux/évolutions, par la Municipalité, tous les 6 mois.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'approuver la réponse de la Municipalité donnée à ce postulat.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de Mme Sabine Million-Courvoisier intitulé « Promotion de la santé et développement urbain durable : une étude pour être ambitieux ! ».

17. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Rasul Mawjee intitulé « Mobilité au centre sportif En Bord » et nomination d'une Commission

- La séance est fixée au mercredi 7 septembre 2022, à 18h30, à la Salle Léman du bâtiment du Montoly 1, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Christelle Giraud-Nydegger. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Raphaël Grandjean, GDG

Membres : Mme Magali De Preux Boscardin, GDG – M. Dominique Pernet, PS-Les Vert-e-s – M. Rasul Mawjee, PLR – M. Simo Mers, UDC.

- La discussion est ouverte.
- M. Yves Froidevaux : remercie la Municipalité pour sa réponse ainsi que le postulant pour les questions qui lui semblent importantes. Il aimerait juste intervenir sur la Route du Stand, qui n'est pas très loin de chez lui et qu'il a l'occasion d'emprunter très régulièrement à pied, et pour laquelle des solutions à moyen terme sont proposées. Mais il y a une partie de la solution qui est proposée qui ne doit pas coûter très cher, à savoir le changement du panneau 80 km/h avec un panneau 50 km/h. Alors on pourrait éventuellement faire la collecte de Noël pour changer ce panneau. Mais la Commission technique ne pourrait-elle pas étudier une proposition de faire déjà une première partie, et notamment de changer la vitesse sur cette route, qui est à part cela extrêmement dangereuse pour les piétons ? On a l'impression que les voitures vont très vite alors qu'elles ne vont pas forcément à 80 km/h, et cela est relativement dangereux avec des enfants ou des poussettes notamment. La question que la Commission technique pourrait étudier est de savoir si cette route ne pourrait pas rapidement déjà passer à 50 km/h.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

18. Interpellation de M. Nicolas Pellet intitulée « Taux d'intérêts »

- Le président passe la parole à M. Nicolas Pellet pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- M. Gilles Davoine : déclare que la Municipalité souhaite répondre séance tenante à cette interpellation. Il va donc volontiers répondre aux questions posées par M. Nicolas Pellet dans son interpellation.

Combien d'emprunts doivent être renouvelés dans les 12 prochains mois ?

6 emprunts différents doivent être renouvelés entre la fin 2022 et l'année 2023. Pour 2022, il s'agit d'emprunts à court terme à des taux situés à - 0,20, 0,35 et 0,33 %, dont 3 emprunts mentionnés en début de séance dans ses communications, pour un total de CHF 18 Mios. Pour 2023, le total s'élève à CHF 6'445'000.-. Il s'agit d'un emprunt conclu le 31 janvier 2014 pour le collège des Tuillières, au taux de 1,69 %, échéance au 31 janvier 2023, et d'un emprunt conclu le 13 mars 2013 pour l'immeuble Sous les Vignes, au taux de 1,38 %, échéance le 13 mars 2023, conclus tous deux auprès de PostFinance.

Entre 2022 et 2023, la Commune a donc à renouveler ces 6 emprunts d'un total de CHF 24'445'000.-, ce qui représente 29,3 % de ses emprunts globaux qui se montent à l'heure actuelle à CHF 83'445'000.-.

Est-ce que les nouveaux taux annoncés (s'ils sont déjà connus) sont significativement supérieurs aux anciens ?

Il explique qu'il pourrait simplement se contenter de répondre qu'ils ne sont pas connus. Il faut bien comprendre qu'à l'heure actuelle – c'est d'ailleurs toujours le cas – on doit aller assez vite et les taux ne sont valables que sur un laps de temps extrêmement court. Si on ne répond pas dans la journée, les taux

du lendemain ne sont pas les mêmes, donc évidemment qu'absolument rien n'est déjà connu pour les prochains renouvellements, dont le premier aura lieu le 20 septembre 2022. C'est certes dans 19 jours, mais évidemment que la Municipalité ne connaît pas, à ce moment précis, le taux qui sera en vigueur ce jour-là et ne peut rien en savoir. S'agissant des taux de réservation, appelés « forward », la Commune en a eu faits à un moment où il y avait des taux négatifs et qu'ils n'étaient pas trop chers. Mais là c'est totalement prohibitif et la Municipalité ne s'amuse donc pas à réserver des taux à l'heure actuelle, c'est beaucoup trop cher. Les taux se négocient toujours au plus proche possible de l'échéance.

Pour donner quand-même quelques éléments de réponse sur les différents taux que la Commune peut avoir, il est vrai que ceux-ci ont augmenté très fortement suite au début de la guerre en Ukraine. Cela s'est ensuite stabilisé et est un peu redescendu durant l'été. À titre informatif, par rapport à la fin de l'année dernière, les taux pratiqués ont augmenté d'un point de pourcentage environ pour un horizon de 10 ans et de 0,7 point de pourcentage pour les durées inférieures à 1 an.

Pour comparaison, le dernier renouvellement avec une échéance longue a été l'emprunt de CHF 4 Mios auprès de la SUVA le 3 juin 2022, pour 8 ans, au taux de 1,33 %, alors que quelques mois plus tôt, soit le 10 décembre 2021, la Municipalité a pu emprunter CHF 5 Mios auprès de l'AXA, pour 20 ans, au taux de 0,69 %.

Comme annoncé en début de séance dans ses communications, le dernier renouvellement avec une durée courte (3 mois) a été négocié à 0,33 % pour un emprunt de CHF 6 Mios auprès de Swissquote le 30 août 2022, contre - 0,30 % en avril-mai 2022 et - 0,20 % le 20 juin 2022.

Quel est à ce jour le montant global des emprunts bancaires de la Commune ?

Comme mentionné précédemment, le montant global des emprunts bancaires et institutionnels de la Commune est de CHF 83'445'000.- au 31 août 2022, soit environ CHF 6'123.- par habitant. Au 31 décembre 2021, la dette se montait à CHF 75'475'000.-.

Il est vrai que l'on a toujours besoin d'emprunts à court terme. Par exemple, la Commune n'a toujours pas reçu l'impôt frontalier, qui représente environ CHF 2 Mios, et n'a aucune idée de quand elle le recevra, c'est compliqué, c'est la France qui dit oui, qui dit non, et cela passe toujours par le Canton. Tant que ces montants de CHF 2 Mios manquent, il y a un moment où la Commune va emprunter à court terme parce qu'elle sait que ce montant va rentrer à un moment ou à un autre. Il est donc vrai que, dans la stratégie de la Municipalité, il y a toujours une obligation d'avoir un peu de souplesse sur certains montants.

Afin de donner aux Conseiller·ère·s une idée de la façon dont la Municipalité diversifie et répartit passablement bien les choses, il donne le montant des emprunts.

Allocation des échéances	Nominal	Poids en % du total
Court terme	CHF 24'445'000.-	29,3 %
Moyen terme	CHF 34'000'000.-	40,7 %
Long terme	CHF 25'000'000.-	30,0 %

Total des emprunts : CHF 83'445'000.-

Taux moyen des emprunts : 0,61 %

Quelle stratégie a été mise en place par la Municipalité en cas d'augmentation importante des taux des emprunts bancaires ?

Comme mentionné dans le préavis municipal n° 31 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023, la remontée des taux d'intérêts constatée en 2022, conjointement au volume accru d'emprunts, conduira forcément à une augmentation des charges financières, après un creux historique atteint en 2020. L'ère des liquidités abondantes et des taux négatifs à court terme semble définitivement révolue.

Par contre, La Municipalité n'a pas d'inquiétude particulière par rapport à cela puisque l'on voit que l'on est plutôt dans un retour à la normale. Actuellement, on est encore dans des taux d'intérêts qui restent extrêmement raisonnables. Comme déjà dit, quand la Commune emprunte à 1,33 % ou même à 1,6 % sur le long terme et puis après à 0,3 ou 0,4 % sur le court terme, cela revient finalement à ce qui était un peu la norme. Lorsqu'elle emprunte à court terme à 0,33 %, cela reste en-dessous de son taux moyen

d'endettement, qui est à l'heure actuelle à 0,61 %. En 2023, la Commune devrait certainement conserver un taux largement inférieur à 1,5 %.

Il est clair que la stratégie reste de pouvoir profiter des différentes fenêtres. Lors de la dernière séance, M. Yves Froidevaux avait fait une remarque en disant que la Municipalité avait encore renouvelé un emprunt à court terme et qu'elle devrait peut-être se méfier. Comme déjà dit, la Municipalité a une stratégie à court terme parce qu'elle a besoin de cette souplesse et de liquidités. Les emprunts à moyen terme représentent environ 40 %, ceux à long terme représentent 30 %, donc la Municipalité se diversifie. Il est clair qu'actuellement la Municipalité avait emprunté du court terme dans la mesure où les différentes données disponibles indiquent qu'effectivement il y a eu une hausse rapide sur le début 2022 avec la guerre en Ukraine, puis un tassement et vraisemblablement une baisse au niveau du moyen terme et du long terme sur la fin de l'année. Pour l'instant, la Municipalité préfère rester avec du court terme qui reste dans des taux très raisonnables et en-dessous du 0,61 % que la Commune a sur l'ensemble de ses taux, de manière à effectivement peut-être consolider un peu plus sur du long terme si la Municipalité constate que, en fin d'année et alors qu'elle a passablement de courts termes qui lui permettent régulièrement justement de pouvoir voir quelle est la situation au niveau du moyen et long termes, les taux d'intérêts redescendent et se tassent un peu. Voilà la stratégie appliquée de manière générale au sein de la Municipalité.

Il espère avoir ainsi été le plus complet possible et répond évidemment à toute question complémentaire.

- Le président demande à M. Nicolas Pellet s'il est satisfait de la réponse apportée séance tenante.
- M. Nicolas Pellet : remercie la Municipalité pour cette réponse très bien détaillée qui lui convient parfaitement.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

19. Interpellation de M. Martin Ahlström intitulée « Crise énergétique »

- Le président passe la parole à M. Martin Ahlström pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Christine Girod : déclare que la Municipalité souhaite apporter une réponse ce soir oralement, comme le prévoit le Règlement du Conseil communal. Elle remercie M. Martin Ahlström pour son interpellation à laquelle elle répond au nom de la Municipalité comme suit.

L'interrogation de M. Martin Ahlström porte évidemment sur la crise énergétique dont certaines informations ont été données dans ses communications en début de séance. Mais elle reprend volontiers une partie des informations et développe celles qui sont demandées.

La Municipalité étudie de près cette situation de l'électricité et du gaz en gardant des contacts avec ses fournisseurs d'énergie et en restant informée de son évolution. Cette stratégie, face à la hausse des prix et d'éventuelles pénuries, est à l'étude à l'interne et bien entendu la Municipalité tiendra le Conseil communal informé de la stratégie qui sera mise en place par la task force qui sera mise sur pied et des actions qui seront menées en faveur de la population, mais aussi à l'interne.

Quelle est la proportion de bâtiments communaux chauffés au gaz ?

Selon l'outil de suivi des consommations énergétique des bâtiments communaux, 30 % de l'énergie qui est consommée pour la chaleur, pour l'année 2021, provenait du gaz. Cela correspond au collège de Mauverney, au centre sportif En Bord et au collège de Grand-Champ. Pour rappel, le collège de Grand-Champ est passé en juillet 2021 au chauffage à distance avec des pellets et ces valeurs diminueront forcément aussi pour 2022.

Quelle est la proportion de bâtiments privés chauffés au gaz ?

La Municipalité se réfère au Profil énergétique des communes vaudoises 2021 et il est constaté que, sur le territoire glandois, le gaz est l'agent énergétique le plus répandu. Il représente 52 % de la consommation d'énergie pour le chauffage et 44 % de la consommation d'énergie pour l'eau chaude sanitaire. D'après le Registre cantonal des bâtiments, cela correspond à environ la moitié des bâtiments qui sont chauffés par le gaz comme agent énergétique principal pour le chauffage.

Est-ce que la Municipalité envisage de prendre des mesures en vue d'une éventuelle pénurie de gaz et/ou d'électricité, pour la Commune et ses habitants ? Si oui, lesquelles et dans quel délai ?

Bien entendu que, dans ce cas de figure de pénurie, la Municipalité va se référer aux indications de la Confédération, laquelle va lancer son Plan OSTRAL. Une série de mesures devront être mises en place, qui passeront par de la communication, de l'analyse ou de la sensibilisation, et qui pourraient potentiellement aller jusqu'à la mesure 4 qui serait des délestages, donc des coupures de courant, à savoir des arrêts volontaires de l'électricité. Le mot d'ordre et la façon de travailler ressemble à ce que la Commune a vécu dans la situation de crise Covid, c'est-à-dire que c'est la Confédération qui donne les informations et qui demande aux cantons et aux communes de relayer ces informations à la population et aux entreprises.

En attendant que la Confédération communique sur des mesures strictes à prendre, la Municipalité travaille, toujours dans ce groupe de travail, sur plusieurs axes. Elle va faire un plan d'actions pour faire face à la fois à la hausse des prix, qui va impacter la population d'une manière pécuniaire assez significative, et à cette éventuelle pénurie ou en tout cas au déploiement du Plan OSTRAL. Il y a une stratégie de sensibilisation vis-à-vis de la population par rapport aux économies d'énergie qui peuvent être faites au quotidien, par rapport aux bonnes pratiques dans son ménage, dans sa famille et au niveau privé, et aussi une stratégie interne au niveau de l'Administration. En effet, les bâtiments communaux et les administrations sont des gros consommateurs et bien entendu que la Municipalité va tout faire pour éviter d'augmenter encore la consommation énergétique.

S'agissant des délais, cela se fera de suite, dès que la Municipalité aura formellement validé la mise sur pied de ce groupe de travail ou de task force. Des informations provenant de la Confédération seront relayées par la Commune via les réseaux sociaux, le site Internet ou par flyers au besoin. Donc cela est de suite, avec les informations que la Municipalité a déjà. Ensuite il y a évidemment l'analyse de toutes les informations qui seront transmises. La Municipalité ne sait pas encore si ce sera une fois par semaine, comme c'était le cas pour le Covid, ou si ce sera plus espacé. Ce sont des choses que la Municipalité devra tester et réagir au moment où cela arrive. Et puis bien entendu, l'information large à la population, soit celle qu'elle donne ce soir, que ce soit dans ses communications ou maintenant, est aussi une manière d'informer la population puisque les séances du Conseil communal sont retransmises dans les foyers glandois. Il est primordial que chacun-e ait la communication au bon moment et dans les bonnes proportions. Il ne s'agit pas d'être trop alarmiste, mais une communication factuelle sera mise en place.

Voilà ce qu'elle peut dire ce soir par rapport à cette crise énergétique. Elle peut assurer aux Conseiller-ère-s que la Municipalité fera tout pour communiquer, pour transmettre les informations et également pour être à l'écoute de la population qui devra évidemment faire face à des augmentations de charges qui ne sont jamais agréables.

Elle espère avoir ainsi répondu à l'interpellation de M. Martin Ahlström.

- Le président demande à M. Martin Ahlström s'il est satisfait de la réponse apportée séance tenante.
- M. Martin Ahlström : remercie la Municipalité pour sa réponse, pour les informations fournies en début de Conseil et pour les précisions données à l'instant. Il se réjouit d'entendre et de voir qu'effectivement la Municipalité est prête en vue de la crise qui va nous toucher d'ici la fin de l'année.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

20. Interpellation de MM. José Caiano et Marc Morel intitulée « Conséquences des déchets plastiques dans notre Commune »

- Le président passe la parole à M. José Caiano pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : déclare que comme le Règlement du Conseil communal l'autorise, elle va donner une réponse oralement. Elle remercie MM. José Caiano et Marc Morel pour cette interpellation. Ce sujet a en effet échauffé les esprits cet été, ou en tout cas depuis l'ouverture de la déchèterie.

Alors oui, la déchèterie ne reprend plus les plastiques mous, mais ce n'est pas une surprise puisque cela avait été indiqué déjà dans le préavis n° 72 datant de juillet 2020. Par plastiques mous, on entend principalement les plastiques alimentaires. En revanche, d'autres plastiques sont toujours pris à la déchèterie comme le PET et le flaconnage, à savoir les récipients en plastique vides comme les bouteilles de lait, d'huile, de vinaigre, les produits de nettoyage, les bouteilles de lessive, les bouteilles d'adoucissant et les bouteilles de shampoing. Elle rappelle aussi que, en 2012, le Conseil communal avait validé le préavis municipal n° 29 relatif au nouveau Règlement communal sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets. Ce Règlement se trouve sur le site Internet de la Commune. L'art. 6 al. 4 de ce Règlement impose aux magasins de grande distribution, aux centres commerciaux et aux entreprises analogues de mettre à disposition de leurs clients, à leurs frais, les installations nécessaires à la collecte et au tri des déchets issus des produits qu'ils proposent dans leur assortiment. Un courrier à ces commerces a été rédigé et envoyé il y a environ un mois pour leur rappeler leurs devoirs. Il est donc tout à fait possible, pour la population, de ramener ces déchets-là issus de leur assortiment aux magasins. La plupart de ces commerces ont déjà des murs à tri, mais ils se doivent également de mettre à disposition de leurs clients des poubelles pour ces déchets-là. Elle rappelle aussi que pour soulager les ménages, les jeunes de 18 à 25 ans qui sont en formation, les bénéficiaires des prestations complémentaires famille, de l'AVS et de l'AI, du revenu d'insertion ou des prestations complémentaires cantonales de la rente pont et les personnes souffrant d'incontinence ou d'un autre handicap spécifique sont exemptés de la taxe forfaitaire de déchets. Ils doivent néanmoins en faire la demande. Aussi, lors d'une naissance, si le représentant légal est domicilié à Gland, il pourra retirer gracieusement 80 sacs de 35 litres ou 160 sacs de 17 litres à l'inscription du nouveau-né auprès du Contrôle des habitants. Ces informations sont indiquées sur la brochure « Que faire de vos déchets ? ».

Dans l'interpellation, il est demandé à la Municipalité « *d'étudier pour une déduction des taxes déchets par habitant* ». La Municipalité ne va pas étudier cette déduction de taxe puisque déjà, comme elle l'a mentionné, il y a une déduction pour une série de personnes, mais également parce qu'il y a un Règlement communal, un cadre légal, qui impose aux commerces d'avoir ces poubelles et donc toute personne peut aller y déposer ses déchets.

Quant à la question sur le montant de récupération des déchets, elle reviendra vers le Conseil communal avec des informations plus précises. Elle indique quand-même ici – cela n'est pas demandé dans l'interpellation mais peut-être que cela peut intéresser les Conseiller-ère-s – qu'en 2021 la Ville a collecté 196 tonnes de plastiques mélangés, donc ces fameux plastiques mous. En imaginant une part de 20 tonnes de flaconnage et 70 tonnes de plastiques encombrants, il reste environ 100 tonnes de plastiques composés d'emballages. Cela correspond à environ 8 kg par habitant par année. Dans un sac de 35 litres, on peut mettre entre 1,5 et 2 kg de plastique en fonction du taux de tassage, soit CHF 8.- par habitant par année ou CHF 32.- par ménage de 4 personnes par année.

Elle reste évidemment à disposition pour tout complément d'information.

- Le président demande à MM. José Caiano et Marc Morel s'ils sont satisfaits de la réponse apportée séance tenante.
- M. José Caiano : remercie Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger d'avoir déjà donné la première lecture. S'il est possible d'avoir certains chiffres et certains montants, il est preneur. Mais en effet l'interpellation n'allait pas dans ce sens parce que, comme mentionné, notre politique c'est notre Ville,

et ces déchets posent vraiment un réel problème. Le fait d'amener tout cela aujourd'hui dans les points de collecte au niveau des magasins, c'est compliqué, on doit déjà se déplacer, il y a la mobilité, il y a déjà tout, cela demande donc des trajets supplémentaires. Dans certaines villes, comme Nyon par exemple, la taxe déchets a été supprimée. Pourquoi ne pas le faire ici ? C'est aussi une question de point de vue au niveau de la Municipalité. Dans d'autres villes, la récupération de plastique (plastique mou, plastique d'emballage, emballage de barquettes, etc.) ne pose aucun problème. L'interpellation demande simplement à la Municipalité d'étudier ce qui pourrait être fait pour que les personnes aujourd'hui ne soient pas pénalisées par cette application.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : rappelle quand-même qu'un contexte légal existe. La base légale de la gestion des déchets est la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), la Loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD) et le Règlement d'application sur la Loi sur la gestion des déchets (RLGD). Conformément à l'art 32 al. 1 de la LPE, pour financer l'élimination des déchets urbains, on peut donc compter sur la taxe au sac, autrement dit la taxe proportionnelle à la quantité, la taxe forfaitaire, autrement dit la taxe de base qui permet de financer les coûts liés aux infrastructures, et le principe de causalité, donc le principe de qui consomme doit payer. Aujourd'hui la Municipalité ne peut donc pas, selon la loi, reprendre les plastiques qui ne peuvent pas être valorisés. Cela va dans le sens d'une diminution des consommations et de la production des déchets.

Par rapport à ce qui est mis en place, elle répète que le Règlement communal prévoit cette obligation, pour les commerces de distribution, de mettre à disposition ces poubelles à la sortie du magasin, ce qui n'est pas prévu dans toutes les communes.

- La discussion est ouverte.
- M. Aurélien Joye : aimerait savoir si quelqu'un de la commune va vérifier dans les magasins si ces plastiques sont bien repris et y a-t-il une augmentation de plastique dans les poubelles publiques ?
- M. Gérald Cretegnny : répond qu'actuellement la Municipalité n'est pas encore en train de contrôler. Il est vrai que le contrôle devrait être effectué. Les Conseiller-ère-s savent ce qu'il en est au niveau de la sécurité publique et des possibilités de contrôle que la Commune a vécues jusqu'à aujourd'hui. Maintenant il y a du monde qui arrive et donc la Commune va certainement pouvoir réussir à mettre en vigueur ces contrôles, mais pour l'instant ce n'est pas fait.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : explique que, comme elle l'a indiqué, un courrier a été envoyé aux commerces en leur demandant de prendre contact avec la Municipalité, ce que certains commerces ont déjà fait. Pour le Service des infrastructures et de l'environnement, l'objectif est aussi de les accompagner dans la mise en place de ces poubelles. Ensuite, si cela ne se fait pas, des contrôles vont en effet être effectués.

À la question de savoir s'il y a plus de déchets plastiques sauvages, ce n'est pas une surprise non plus, mais la voirie a en effet constaté que les poubelles étaient un peu plus remplies, mais étonnement, depuis 3 ou 4 semaines, ce n'est plus trop le cas. La période d'adaptation est en train de se faire et c'est donc plutôt positif aujourd'hui.

- Mme Nathalie Lamarque : ne comprend pas vraiment bien la logique qu'il y a derrière cette marche arrière. Nous avons passé des années à éduquer d'une part la population à trier de plus en plus, nous avons également appris à nos familles et à nos enfants à trier de plus en plus, et aujourd'hui on est en train de leur dire que son pot de yaourt doit retourner dans le sac blanc. Déjà là, elle a un petit problème de principe parce qu'elle trouve que c'est incohérent.

La deuxième chose qu'elle souhaite soulever ici ce soir, c'est qu'a priori, pour ce qu'elle en a entendu à la radio il y a quelques jours, la Confédération souhaite vraiment mettre en place un programme pour recycler ces plastiques mous. La Commune ne pourrait-elle pas trouver une solution intermédiaire puisque c'est un programme qui est annoncé pour 2023 ou 2024 ?

- M. Pierre-Alain Bringolf : abonde tout à fait dans le sens de Mme Nathalie Lamarque. D'un point de vue pédagogique, par rapport aux enfants entre autres, c'est un peu regrettable. Pour rester sur une note optimiste, il voudrait quand-même signaler que depuis le début de l'été il a acheté un compacteur pour la maison, de la taille d'une poubelle et qui remplace celle qui est à la cuisine. Avec ce système tout simplement manuel et qui coûte moins de CHF 50.-, lorsque le sac de 35 litres est plein, il y a une poignée

qui permet d'écraser le contenu de la poubelle. Avec cela, il pense qu'il a à peu près doublé la durée de son sac de 35 litres. Donc sur la durée et d'un point de vue économique, il pense que cela est aussi intéressant pour des familles qui trouvent que cela pèse lourd dans leur budget.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : déclare, pour répondre à Mme Nathalie Lamarque, qu'elle est d'accord avec elle, mais depuis l'introduction de la taxe au sac, le principe de causalité existe, il est imposé par la loi, et aujourd'hui on peut dire que c'était un coup de pouce pour les ménages glandois de leur permettre de continuer à apporter ces fameux plastiques qui ne sont aujourd'hui pas valorisables, on ne peut pas les recycler. Elle a également lu dans la presse que Swiss Recycling travaille sur des manières de pouvoir récupérer et de recycler, c'est quelque chose que la Municipalité va suivre de très près. Si ces déchets-là peuvent un jour être valorisés, la Municipalité reviendra en arrière et les récupérera, c'est évident, parce que c'est aussi son rôle de récupérer ce qui peut être valorisé. Au niveau pédagogique, elle a envie de dire qu'il faut essayer d'expliquer aux enfants qu'il y a certains déchets que l'on ne peut pas valoriser, que l'on ne peut pas recycler, et c'est peut-être ceux-là qu'il ne faut plus utiliser. C'est le message que la Municipalité souhaite avancer. Elle répète aussi que Gland n'est pas la première commune à ne plus prendre ces déchets, certes certaines communes continuent de donner ce petit coup de pouce, mais à un moment donné le cadre légal existe et doit aussi être respecté.
- M. José Caiano : entend bien et remercie encore une fois la Municipalité. Le but de l'interpellation n'était pas qu'elle soit bien acceptée dans le sens qu'aujourd'hui on cherche toujours à améliorer, mais était vraiment pour aller de l'avant et de voir avec la Municipalité s'il n'y aurait pas d'autres moyens. Et c'est là que l'on retrouve avec regret que la Municipalité se bloque sur des lois – il y a certes des lois que l'on doit respecter – mais il y a aussi d'autres communes qui acceptent encore ces plastiques. Donc pourquoi suivre les communes qui refusent ces plastiques et non pas celles qui les acceptent ? Pour lui, c'était vraiment de donner un élan et de trouver d'autres alternatives et non pas de rester figé.
- M. Yves Froidevaux : explique qu'il était un fervent opposant à la taxe au sac et à cette fiscalité qui taxe les gens de manière linéaire sans prendre en compte finalement leurs revenus, c'est ce qui a été imposé par la Confédération, il croit qu'aujourd'hui il n'y a que Genève qui résiste encore. Mais il n'empêche que ce système est aujourd'hui en place, il croit que ce n'est pas une surprise que ces plastiques ne sont plus récupérés à la déchèterie, cela fait un moment que l'on en parle. Il rappelle quand-même que le but de la taxe au sac, même si le principe le dérange, c'est de faire diminuer la quantité de déchets. Il faut peut-être se poser la question de l'utilisation des plastiques. Hier, lors de la séance de la Commission du développement durable, il a été parlé de suremballage, de zéro déchet. Quand on parle de pédagogie, c'est aussi faire réfléchir les enfants à ces questions-là. Donc il pense qu'il faut aussi en tenir compte de notre côté et accepter aussi cela. Maintenant, la question posée est de savoir si des mesures d'accompagnement social pour certaines familles pourraient être mises en place, par exemple en augmentant le nombre de sacs gratuits pour certaines catégories de personnes. C'est peut-être une piste qui pourrait être explorée par la Municipalité pour amoindrir l'effet pour certaines personnes.
- M. Gilles Davoine : rappelle que la taxe déchets est un compte affecté, cela signifie donc qu'il faut couvrir les dépenses. Comme déjà expliqué au Conseil communal et indiqué dans le préavis, il y a plutôt là un problème. La Municipalité a gardé des prix similaires pour l'instant dans la mesure où elle espère qu'elle va pouvoir ensuite, avec l'augmentation de la population, remonter la pente, mais le coût de la déchèterie fait qu'il y a un risque que ce compte affecté soit déséquilibré en négatif et donc on devrait plutôt aller vers une augmentation éventuelle de cette taxe. La Municipalité n'a donc pas vraiment la possibilité de faire ce qu'on lui demande sur des comptes qui sont affectés.

Il souhaite juste revenir sur ces éléments qu'il comprend, où il est demandé à la Municipalité d'aller dans le sens de la population qui est gênée par le fait de devoir remplir des sacs taxés avec du plastique mou. La Municipalité est allée dans ce sens-là. Elle n'est pas rebutée comme le prétend M. José Caiano, au contraire elle a anticipé la chose. Contrairement à d'autres communes d'ailleurs et comme cela a été rappelé par Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger, la Municipalité a mis un article dans le Règlement communal qui oblige les commerces à reprendre les plastiques mous. C'est cela la solution pour que les plastiques mous ne finissent pas dans les sacs taxés, mais bien qu'ils soient repris gratuitement. C'est cela que la Municipalité a mis en place. Après, il ne suit pas M. José Caiano quand il dit que c'est compliqué. Non, ces plastiques mous viennent de ces commerces-là, cela veut dire que les gens vont dans ces commerces-là, et pour lui c'est beaucoup plus facile d'aller dans ces commerces dans

lesquels il va très régulièrement que d'aller à la déchèterie. Donc en réalité, le fait que tous ces commerces, qui ont en général un parking à eux, reprennent ces plastiques mous fait de nombreux points dans la ville qui sont beaucoup plus facilement accessibles que la déchèterie, qui est plus loin et dans laquelle on ne va normalement pas aussi souvent que dans un commerce.

Et puis c'est le principe du pollueur-payeur, mais du côté du commerce, c'est-à-dire que c'est lui qui, quelque part, oblige la population à prendre ces plastiques mous, notamment les emballages, donc c'est eux qui doivent les reprendre. La Municipalité a été dans cette solution-là. Et il trouve que c'est plutôt M. José Caiano qui bloque sur cette solution-là, qui ne serait pas la bonne. Il ne voit pas pourquoi elle ne serait pas bonne; tout le monde va dans ces commerces, c'est là qu'ils récupèrent ces fameux plastiques mous, donc c'est là que la population va les redonner. Lorsque l'on y va, on prend ses sacs à commissions et, au lieu que ceux-ci soient vides, on y met les plastiques mous pour les rendre au magasin avant d'aller faire ses courses. C'est cela que la Municipalité a mis en place et toutes les communes ne l'ont pas fait. Elle a déjà pensé à cette solution, il faut peut-être la communiquer et faire un suivi auprès des commerces. Au niveau de l'économie, il fait un suivi avec la Migros. Ce n'est effectivement pas facile parce qu'il s'agit de Migros Genève, qui a tous ses magasins sur Genève et 3 magasins sur le canton de Vaud, soit Les Portes-de-Nyon, La Combe et Gland, et qu'à Genève, comme l'a rappelé M. Yves Froidevaux, ils résistent toujours, ils ne connaissent pas cela, et Migros Genève se demande donc ce qu'est cette histoire de devoir reprendre les plastiques mous. Cela demande effectivement un dialogue, tout n'est pas encore parfait, mais la solution que la Municipalité a mise en place est là et permet à ce que la population puisse gratuitement aller redonner les plastiques mous de manière assez facile dans tous les commerces de la Ville.

- Mme Angelita Galvez : déclare que l'on a beaucoup parlé des plastiques que l'on ne peut pas ramener dans cette nouvelle déchèterie, mais il y a également d'autres objets, tels que les chaussures usées ou les vieux vêtements, qui n'ont plus leur place à la déchèterie et qu'on nous demande de mettre dans les sacs taxés. Des personnes reviennent avec des objets en disant que ces derniers sont refusés à la déchèterie. Serait-il possible d'établir une liste des choses qui ne sont plus admises à la déchèterie ?

Elle aimerait savoir si le Règlement communal est au-dessus de la loi puisque les commerçants prétendent qu'il n'y a aucune loi qui les oblige à mettre à disposition des conteneurs pour récupérer leurs déchets, leurs plastiques, leurs barquettes.

Pour finir, elle a juste une petite remarque : suivant les plastiques, il est très difficile de les mettre dans les sacs poubelle parce qu'ils les déchirent.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : croit que cela s'éloigne un peu de l'interpellation, mais elle va quand-même prendre le temps de répondre. Elle confirme que, à la déchèterie, il y a un mur à tri spécial pour les vêtements et les chaussures.
- Mme Angelita Galvez : déclare que c'est un employé de la déchèterie qui lui a fait part du fait que seuls les vêtements et les chaussures qui sont réutilisables peuvent être mis dans le mur à tri. Par contre, les chaussures et les chaussures qui sont normalement mis dans les déchets encombrants ne sont plus repris. Il faudrait peut-être se mettre d'accord et voir ce que l'on peut ou pas amener à la déchèterie.
- M. José Caiano : revient sur un point que Mme Angelita Galvez a relevé, à savoir que si les commerces refusent de mettre des sacs ou des poubelles de récupération, cela signifie concrètement que les déchets finissent dans les poubelles de la population, dans les poubelles publiques ou dans la rue.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

21. Nomination d'un-e membre de la Commission d'aménagement du territoire

Suite à la démission de M. Rupert Schildböck, élu président pour l'année 2022-2023, le poste est à repourvoir au sein de la Commission d'aménagement du territoire.

- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, M. José Caiano propose la candidature de Mme Stéphanie Larrivé.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, Mme Stéphanie Larrivé est élue membre de la Commission d'aménagement du territoire.

- Le président la félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

22. Nomination d'un-e membre de la Commission de recours en matière d'impôts

Suite à la démission de Mme Rosanna Vaccaro, le poste est à repourvoir au sein de la Commission de recours en matière d'impôts.

- Au nom du parti politique GDG Gens de Gland, M. Pierre-Alain Bringolf propose la candidature de Mme Catherine Sicuranza et la présente :

« Le GDG a le plaisir de présenter Mme Catherine Sicuranza à la Commission de recours en matière d'impôts, ceci en remplacement de Mme Rosanna Vaccaro, démissionnaire en juin dernier.

Arrivée à Gland à sa naissance, Catherine Sicuranza y a effectué toute sa scolarité obligatoire avant d'entreprendre des études de droit à l'Université de Genève. Après avoir obtenu son brevet d'avocat, elle a été employée quelques années par une assurance de protection juridique puis a ensuite rejoint le Tribunal civil à Genève où elle travaille depuis lors comme greffière-juriste.

Mère de deux enfants de 5 et 7 ans, Catherine Sicuranza affectionne les sports nautiques, tels que la plongée, mais également la randonnée en montagne et le ski. Elle a été élue au Conseil communal en 2021 et ses thèmes de prédilection sont la sécurité, la fiscalité et la qualité de vie à Gland. »

- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, Mme Catherine Sicuranza est élue membre de la Commission de recours en matière d'impôts.

- Le président la félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

23. Nomination de 2 membres de la Commission des pétitions

Suite aux démissions de Mmes Rosanna Vaccaro et Anna Beutler, les postes sont à repourvoir au sein de la Commission des pétitions.

- Au nom du parti politique GDG Gens de Gland, M. Pierre-Alain Bringolf propose la candidature de M. Arnaud Durand.
- Au nom du parti politique PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, Mme Noémie Villois propose la candidature de M. Martin Ahlström.
- Il n'y a pas d'autre proposition. Les candidatures sont soumises au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, MM. Arnaud Durand et Martin Ahlström sont élus membre de la Commission des pétitions.

- Le président les félicite et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

24. Nomination d'un·e membre de la Commission des affaires régionales et intercommunales

Toujours suite à la démission de M. Rupert Schildböck, élu président pour l'année 2022-2023, le poste est à repourvoir au sein de la Commission des affaires régionales et intercommunales.

- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, M. José Caiano propose la candidature de Mme Véronique Villaine
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, Mme Véronique Villaine est élue membre de la Commission des affaires régionales et intercommunales.

- Le président la félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

25. Nomination d'un·e délégué·e suppléant·e au Conseil intercommunal de « Région de Nyon »

Suite à la démission de Mme Anna Beutler, ce poste est à repourvoir.

- Au nom du parti politique PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, M. Martin Ahlström propose la candidature de M. Didier Feller.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, M. Didier Feller est élu délégué suppléant au Conseil intercommunal de « Région de Nyon ».

- Le président le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

26. Divers et propositions individuelles

- La parole n'est pas demandée.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseiller·ère·s le jeudi 6 octobre 2022 à 19h30, à la Salle communale, et clôt la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 22h50.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Rupert Schildböck



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexes¹ :

1. Interpellation de M. Nicolas Pellet intitulée « Taux d'intérêts »
2. Interpellation de M. Martin Ahlström intitulée « Crise énergétique »
3. Interpellation de M. José Caiano intitulée « Conséquences des déchets plastiques dans notre Commune »

¹ Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland